

Canadian Council on Animal Care
Conseil canadien de protection des animaux

Good Animal Practice in Science
Bonnes pratiques animales en science



***Conseil canadien de
protection des animaux***

***Plan quinquennal
2009–2014***

Approuvé par le Conseil du CCPA le 4 octobre 2009

Conseil canadien de protection des animaux
130, rue Albert, bureau 1510
Ottawa (Ontario) K1P 5G4

www.ccac.ca

Table des matières

PRÉAMBULE	1
SYNOPSIS DES PLANS ET DES PRIORITÉS	2
ÉVALUATIONS (SECTION 1).....	2
LIGNES DIRECTRICES (SECTION 2).....	3
TROIS R (SECTION 3).....	3
ÉDUCATION, FORMATION ET COMMUNICATIONS (SECTION 4).....	4
PLANIFICATION ET FINANCES (SECTION 5).....	4
1. ÉVALUATIONS	6
1.1 PRESTATION DES SERVICES D'ÉVALUATION.....	6
1.2 VISITES ET RAPPORTS D'ÉVALUATION.....	10
1.3 RAPPORTS DE SUIVI.....	10
1.4 FORMULAIRE DE RÉVISION DU PROGRAMME.....	11
1.5 COLLABORATION AVEC LES PROGRAMMES SUIVANTS : LIGNES DIRECTRICES, TROIS R ET ÉDUCATION, FORMATION ET COMMUNICATIONS.....	12
1.6 PRODUCTION DE STATISTIQUES ANNUELLES SUR L'UTILISATION DES ANIMAUX.....	14
1.7 POLITIQUES.....	15
1.8 BULLETINS DE RENSEIGNEMENTS ET BULLETINS D'INTERPRÉTATION.....	16
1.9 RÉSUMÉ DES PLANS ET DES PRIORITÉS.....	17
2. LIGNES DIRECTRICES	17
2.1 ÉLABORATION DES LIGNES DIRECTRICES.....	18
2.2 MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES.....	23
2.3 COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE.....	25
2.4 HARMONISATION INTERNATIONALE.....	26
2.5 RÉSUMÉ DES PLANS ET DES PRIORITÉS.....	27
3. TROIS R	28
3.1 ÉLABORATION DU CADRE THÉORIQUE DU PROGRAMME DES TROIS R.....	28
3.2 ÉTABLISSEMENT DE PRIORITÉS POUR LES PROJETS DU PROGRAMME DES TROIS R.....	30
3.3 PROMOTION DES TROIS R.....	31
3.4 APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES TROIS R.....	33
3.5 RESSOURCES HUMAINES.....	37
3.6 RÉSUMÉ DES PLANS ET DES PRIORITÉS.....	38
4. ÉDUCATION, FORMATION ET COMMUNICATIONS	39
4.1 ÉDUCATION ET FORMATION.....	39
4.2 COMMUNICATIONS.....	43
4.3 RÉSUMÉ DES PLANS ET DES PRIORITÉS.....	46
5. PLANIFICATION ET FINANCES	47
5.1 PLANIFICATION.....	47
5.2 FINANCES.....	54
5.3 RÉSUMÉ DES PLANS ET DES PRIORITÉS.....	55

Préambule

Le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) est l'organisme national de révision par les pairs créé en 1968 pour assurer la surveillance du soin et de l'utilisation éthique des animaux utilisés en recherche, en enseignement et dans les tests partout au Canada. Il est un « organisme consultatif indépendant établi pour s'assurer d'une mise en application uniforme des lignes directrices au Canada et pour aider les comités de protection des animaux ». Comme décrit dans son énoncé de mission, le CCPA veille « dans l'intérêt du peuple canadien, à assurer que, grâce à ses programmes d'éducation, d'évaluation et de persuasion, lors de l'utilisation des animaux là où ils sont nécessaires, pour la recherche, l'enseignement et les tests, l'on applique des soins optimaux physiques et psychologiques basés sur des normes scientifiques acceptables et à promouvoir un niveau élevé de connaissances, de conscience et de sensibilité inhérent aux principes éthiques ».

Lors du *Forum du CCPA – Tracer la voie de l'avenir* en mars 1998, le premier processus de planification stratégique intégrée du CCPA a été lancé par la consultation des tierces parties qui participent à son Programme. Les cinq comités permanents du Conseil du CCPA (Évaluations; Lignes directrices; Éducation, formation et communications; Planification et priorités; Finances) ont élaboré des plans d'action fondés sur les suggestions émises pendant le Forum. Le Conseil d'administration a ensuite établi des priorités pour les projets mentionnés dans ces plans. Ce processus a permis d'obtenir un guide pour les cinq prochaines années, *Good Animal Practice: an Ethical Partnership for Quality Science* [les bonnes pratiques animales : un partenariat éthique pour une science de qualité], ce qui a mené à une responsabilisation et à une transparence accrues par l'incorporation de la structure de planification et du cadre pour la préparation de rapports dans les rapports sur le rendement rendus publics tous les six mois. En plus d'inclure la satisfaction du client, cette vision comprend une stratégie à volets multiples destinée à la mise en œuvre universelle des programmes du CCPA. Cette stratégie a donné lieu à la reconnaissance officielle des lignes directrices et des politiques du CCPA par les organismes subventionnaires et de réglementation nationaux et internationaux. Bien que des règlements provinciaux y fassent référence, les lignes directrices et les politiques du CCPA sont toujours élaborées, examinées et évaluées en vue de leur mise en œuvre par les comités de protection des animaux (CPA) dans le cadre d'un système de surveillance indépendant de la réglementation qui repose sur le travail de 2 000 pairs bénévoles. Ces derniers sont des chercheurs, des vétérinaires, des membres du personnel affecté aux soins des animaux et des représentants du public et du mouvement de protection des animaux.

Le CCPA remplit actuellement son mandat en le répartissant en cinq secteurs d'activités qui s'appuient les uns sur les autres : Évaluations, Lignes directrices, Trois R (Réduction, Remplacement et Raffinement), Éducation, formation et communications et Planification et finances. Le présent *Plan quinquennal 2009-2014 du CCPA* décrit les besoins perçus, les exigences et les résultats attendus pour chaque secteur d'activité. Ces éléments ont été déterminés par les comités permanents du Conseil et les membres du personnel du CCPA de chaque secteur, d'après le *CCAC Five-Year Plan 2004-2009* [plan quinquennal 2004-2009 du CCPA], le résultat du *Forum 2008 du CCPA – S'appuyer sur sa force*, la demande de subvention et la réponse des organismes subventionnaires pour le cycle de financement 2008-2011.

Les cinq prochaines années seront sans doute marquées par une augmentation notable de l'activité et de la complexité de la recherche en sciences de la vie et en science biomédicale, y compris dans les disciplines qui dépendent de l'expérimentation sur les animaux. Elles connaîtront aussi une intensification du débat public sur les aspects éthiques de ces activités scientifiques et de leurs applications. Cette prédiction est fondée sur les facteurs suivants :

- un public de plus en plus au fait de l'urgence de répondre aux questions complexes en matière de santé (comme le rôle des facteurs environnementaux, y compris le changement climatique) liées à l'étiologie et à la propagation des maladies;
- une sensibilisation accrue aux liens entre l'économie et les progrès de la recherche dans des domaines liés à la santé;

- des attentes accrues en faveur d'une meilleure préparation contre les pandémies et les menaces qui mettent en cause des agents biologiques;
- une demande pour une meilleure protection contre les risques pour la santé posés par de nouveaux produits ou traitements;
- l'évolution rapide de la science et de la publicité qui l'entoure, qui suscitent une attention particulière pour les considérations éthiques des nouvelles approches et découvertes, comme celles liées aux modifications et au dépistage génétiques;
- les nouveaux défis en matière d'harmonisation des pratiques éthiques et de processus d'approbation que pose l'accroissement de l'internationalisation des sciences et de la technologie; cette internationalisation résulte en partie de la reconnaissance du besoin de façons globales d'aborder les nouveaux problèmes de santé, de l'escalade des coûts de la recherche dans certains domaines qui nécessite le partage d'installations uniques et des possibilités accrues de collaboration internationale.

S'il veut répondre à tous ces défis et s'acquitter de son mandat, le CCPA doit revoir sa structure de gouvernance pour s'assurer d'un processus de décision continu et cohérent. Une communication continue entre les secteurs du Secrétariat, qui appuient le travail des cinq comités permanents, et entre les comités permanents est également essentielle pour le fonctionnement de ses programmes interdépendants. Enfin, des communications intégrées entre le CCPA, les participants à son Programme et les principaux intervenants, comme les organismes subventionnaires, les organismes de réglementation et les ministères réglementants, sont également nécessaires pour la mise en application de Bonnes pratiques animales - BPA^{MD} en science au Canada.

Synopsis des plans et des priorités

Évaluations (section 1)

Le nombre de visites effectuées par le CCPA, soit les visites d'évaluation et d'orientation ainsi que les visites spéciales et initiales, augmente chaque année avec le nombre d'institutions qui se joignent au Programme du CCPA. Pour continuellement relever ce défi, le Comité des évaluations sera restructuré et élargi pour être en mesure de superviser tous les travaux du Programme des évaluations et d'y apporter son concours. Les visites spéciales, initiales ou d'orientation seront effectuées comme prévu et les rapports d'évaluation de ces visites seront produits dans le délai stipulé de 10 semaines. De plus, le délai de huit semaines pour donner suite aux rapports de suivi des institutions et aux problèmes auxquels les institutions sont confrontées sera respecté. Le travail sur le *Formulaire de révision du programme de soin et d'utilisation des animaux* se poursuivra en vue de le rendre plus pertinent et plus convivial pour tous les participants au Programme du CCPA et pour les membres des équipes d'évaluation. De la même façon, la collaboration avec le Programme des lignes directrices se poursuivra afin de fournir l'information obtenue lors de l'analyse des recommandations faites dans les rapports d'évaluation, ainsi que les commentaires et les suggestions sur les lignes directrices, qu'elles soient en vigueur ou nouvelles.

Le Programme des évaluations doit également fournir avec promptitude des commentaires et des suggestions aux autres programmes du CCPA, partager les renseignements pertinents recueillis dans les bases de données des évaluations choisies et tirer profit de l'apport des autres programmes dans son propre travail.

La collaboration avec les organismes subventionnaires et de réglementation fédéraux sera maintenue pour assurer une bonne compréhension et pour éviter le travail à contre-courant.

Le Programme des évaluations continuera de produire des statistiques sur l'utilisation des animaux, d'élaborer les politiques et les bulletins de renseignements et d'interprétation en plus de s'occuper de leur révision.

Lignes directrices (section 2)

Le CCPA continuera d'élaborer des lignes directrices et d'examiner celles qui existent selon les critères d'établissement des priorités déterminés par le Comité des lignes directrices. La participation des membres des sous-comités d'experts et des représentants des groupes d'intervenants sera un facteur clé pour l'élaboration de lignes directrices adaptées aux besoins canadiens. Le Programme des lignes directrices doit également fournir des commentaires et des suggestions aux autres programmes du CCPA et leur donner accès aux renseignements pertinents recueillis au cours de l'élaboration des lignes directrices. Il doit aussi tirer profit de l'apport des autres programmes dans son propre travail.

Il faut concevoir divers outils pour appuyer la mise en œuvre de chaque nouveau document de lignes directrices. Au cours des cinq prochaines années, une analyse des répercussions sera menée avant l'élaboration de nouvelles lignes directrices pour déterminer d'avance l'appui nécessaire à la mise en œuvre des nouvelles exigences qu'elles poseront.

La collaboration interdisciplinaire, essentielle à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'acceptation des lignes directrices du CCPA, continuera d'être un élément important du Programme des lignes directrices, au même titre que le fait d'émettre des commentaires et des suggestions destinés aux autres programmes du CCPA.

L'utilisation de lignes directrices internationales ou émises par d'autres autorités accroît l'efficacité de l'élaboration des lignes directrices. La collaboration se poursuivra avec le groupe international de consultation qui réunit les lignes directrices récemment élaborées. Il en ira de même de la participation des membres du personnel du CCPA aux réunions internationales pertinentes et de la collaboration avec le Conseil international des sciences de l'animal de laboratoire (ICLAS) pour l'élaboration de principes internationalement convenus sur le soin et l'utilisation des animaux en science.

Trois R (section 3)

L'élaboration du Programme des Trois R nécessite une vive attention aux fondements du CCPA dans son ensemble, notamment aux liens étroits avec chacun de ses autres programmes, soit Évaluations, Lignes directrices et Éducation, formation et communications. Dans ce contexte, l'établissement du cadre théorique du Programme des Trois R sera très important, tout comme la promotion des Trois R auprès de la clientèle du Programme du CCPA. Pour cela, il est nécessaire d'afficher sur le site Web du CCPA des documents d'information qui résument les fondements du Programme des Trois R et définissent les concepts et les termes utilisés par le CCPA à ce sujet.

La tenue à jour du microsite sur les Trois R par l'ajout de nouveaux renseignements et outils assurera son importance comme ressource pour les membres des institutions canadiennes. L'utilisation des renseignements fournis devrait aider les chercheurs à mettre en œuvre les meilleures pratiques, ce qui, en fin de compte, sera avantageux pour la qualité de la science et pour le bien-être des animaux utilisés en science.

Au sein de la communauté internationale, le CCPA est déjà considéré comme le centre canadien des Trois R. Le succès du Programme reposera sur une collaboration continue avec des collègues du monde entier et sa crédibilité, sur des collaborations avec les institutions canadiennes.

L'établissement des priorités des projets de ce Programme est essentiel à la mise en application des Trois R, notamment grâce à l'assurance d'un équilibre approprié aux diverses utilisations des animaux en science, c'est-à-dire en recherche, en enseignement et dans les tests. L'accès à une base de données de recommandations émises dans les rapports d'évaluation est nécessaire pour fournir des renseignements objectifs sur les défis auxquels les institutions sont confrontées. De plus, la collecte et l'analyse en continu de données sur l'utilisation des animaux, effectuées en collaboration avec le Programme des évaluations, sont nécessaires pour cerner les questions de bien-être animal et d'éthique à examiner.

Éducation, formation et communications (section 4)

Le CCPA continuera de concevoir des ressources et d'offrir des possibilités d'accès à la formation à l'intention des utilisateurs d'animaux, des vétérinaires, des membres des CPA des institutions et du milieu scientifique, notamment de nouveaux modules pour le Programme national de formation institutionnelle des utilisateurs d'animaux (PNFIUA), des ateliers et des séances de formation.

Des outils d'apprentissage à distance conçus pour les utilisateurs d'animaux, les vétérinaires, les membres des CPA des institutions et la communauté des chercheurs serviront à communiquer avec eux et à améliorer l'efficacité de la formation qui leur est offerte.

Des services, des méthodes et des outils de communication améliorés, optimisés et adaptés aux publics ciblés (notamment un site Web bien organisé et convivial et des procédures cohérentes et efficaces concernant les publications), seront fournis dans le cadre d'une stratégie de communication intégrée qui comprendra notamment des intervenants du CCPA et des participants individuels et institutionnels au Programme du CCPA.

Le Programme de l'éducation, de la formation et des communications fournira aux autres programmes du CCPA des commentaires, des suggestions et un accès aux renseignements pertinents. Il tirera aussi profit de l'apport des autres programmes dans son propre travail avec tous les participants au Programme du CCPA.

Planification et finances (section 5)

Planification (section 5.1)

Compte tenu de l'évolution rapide de la science et des considérations d'ordre éthique qui entourent les nouvelles approches et découvertes qui s'y rattachent, les prochains forums et les très vastes processus de consultation qui les accompagneront se tiendront tous les cinq ans, le tout devant être synchronisé avec une demande sur deux de subvention triennale aux IRSC et au CRSNG.

Une stratégie à multiples volets pour atteindre la reconnaissance nationale et internationale des normes du CCPA sera maintenue. Elle se concentrera particulièrement sur les bailleurs de fonds qui financent les coûts directs et indirects des activités scientifiques faisant appel à l'utilisation des animaux et sur la poursuite des pourparlers en vue de conclure des protocoles d'entente (PE) entre le CCPA et les ministères et organismes à vocation scientifique (MOVS).

Les dirigeants du CCPA, en collaboration avec les secteurs pertinents du Secrétariat, amélioreront la communication avec les organismes subventionnaires et de réglementation par la création de forums qui faciliteront un contact régulier avec les principaux intervenants et qui permettront d'éviter que des organisations travaillent à contre-courant.

Le conseil d'administration du CCPA définira un processus pour les décisions relatives à l'établissement des priorités concernant les activités des comités permanents qui exigent des discussions en profondeur et une approbation préalable. Il visera ainsi à s'assurer d'une utilisation efficace des ressources, d'un transfert efficace des connaissances entre les programmes et d'un fonctionnement optimal de la gouvernance du CCPA à l'appui d'un système de surveillance cohérent.

La détermination d'un mécanisme approprié pour inclure des stagiaires (étudiants chercheurs) au sein de la structure de base officiellement reconnue du CCPA facilitera de meilleurs échanges d'information avec les futurs scientifiques.

L'élaboration d'une base de données des bénévoles qui participent aux programmes du CCPA ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de procédures pour souligner leur contribution renforceront les liens entre le CCPA et les nombreux bénévoles dont ses programmes dépendent.

Finances (section 5.2)

L'aspect financier des programmes continuera d'être soumis à un examen minutieux qui sera mené efficacement par le nouveau Comité de la planification et des finances. Le processus de communication de l'information financière mis en place depuis 1999 sera maintenu pour s'assurer de la responsabilisation envers les intervenants du CCPA et le grand public.

En vue d'assurer sa viabilité financière à long terme, le CCPA poursuivra la mise en œuvre des recommandations contenues dans le modèle de gestion et les discussions avec la Fondation canadienne pour l'innovation et Génome Canada au sujet d'un financement complémentaire.

1. Évaluations

Depuis la création du CCPA en 1968, le Programme des évaluations est chargé de déterminer si les programmes de soin et d'utilisation des animaux des participants au Programme du CCPA répondent aux lignes directrices et aux politiques canadiennes en matière de soin et d'utilisation des animaux en science. Depuis 1994, le Comité des évaluations est chargé de la surveillance du Programme des évaluations. Ce comité travaille en étroite collaboration avec les membres du Secteur des évaluations pour s'assurer que tous les participants au Programme du CCPA reçoivent, en temps opportun, des services appropriés, complets et équitables.

1.1 Prestation des services d'évaluation

1.1.1 Restructuration du Comité des évaluations

1.1.1.1 Introduction

Par le passé, le CCPA a éprouvé des difficultés à fournir les services d'évaluation en temps opportun en raison d'un manque de ressources. Depuis 2008, des ressources suffisantes ont été obtenues, ce qui a permis au Programme des évaluations de se doter de quatre directeurs des évaluations (le quatrième s'est joint à l'équipe à la fin de 2008), d'une responsable des communications, de trois rédactrices scientifiques (le troisième poste sera pourvu au cours de la première moitié de 2009) et d'une adjointe à l'administration. Des progrès notables ont été réalisés au chapitre de la mise en place d'une équipe assez nombreuse, compétente et pleinement fonctionnelle pour 2009-2014, ce qui permettra de produire les rapports d'évaluation en temps opportun et d'arriver à de solides résultats dans les autres parties du programme.

Cependant, cette augmentation considérable de la charge de travail exerce une pression excessive sur les membres du Comité des évaluations qui examinent chaque année des centaines de rapports d'évaluation et de suivi des institutions. L'importante responsabilité de la certification des programmes institutionnels de chaque participant au Programme du CCPA par l'assignation d'un statut, à partir de la révision des rapports de suivi pertinents et des documents connexes, repose sur ces bénévoles.

1.1.1.2 Besoins perçus

Cette situation est intenable compte tenu de la structure et de la composition actuelles du Comité des évaluations. Elle doit être corrigée par l'augmentation du nombre de personnes qui examinent les rapports et présentent les statuts. Une structure appropriée, compatible avec la responsabilité essentielle du CCPA qui est de certifier les programmes institutionnels de soin et d'utilisation des animaux, doit être créée et mise en place en 2009.

1.1.1.3 Exigences

Afin que tout le processus demeure constant, solide et crédible, d'autres pairs de la communauté doivent participer à l'examen des documents d'évaluation. Ces personnes doivent :

- posséder de l'expérience et des connaissances spécialisées dans le domaine des programmes institutionnels de soin et d'utilisation des animaux et du processus d'évaluation du CCPA;
- pouvoir effectuer tout le travail requis, en anglais et en français, ce qui implique d'avoir un nombre suffisant de pairs qui maîtrisent le français pour examiner le travail effectué dans cette langue;
- former un groupe équilibré, composé de chercheurs, de vétérinaires et de représentants de la communauté;
- former un groupe équilibré, composé de personnes affiliées à différents types d'institutions et représentant différentes régions du pays;

- participer à des réunions ordinaires et faire le point régulièrement avec les autres membres du Comité des évaluations.

1.1.1.4 Résultats attendus

La mise en œuvre d'une structure flexible, capable de composer avec le nombre croissant de rapports à examiner et d'institutions à certifier, maintiendra la prestation en temps opportun de services d'évaluation et de certification de qualité en utilisant l'expertise appropriée.

1.1.2 Préoccupations des participants au Programme du CCPA

Après avoir exprimé un fort appui aux objectifs du CCPA et souligné leur excellente relation de travail avec cet organisme, les participants au Forum 2008 du CCPA ont présenté des suggestions sur la façon de mieux travailler ensemble. Ces dernières sont examinées dans les sections qui suivent.

1.1.2.1 Fardeau financier et administratif

1.1.2.1.1 Besoins perçus

Les participants au Forum ont mentionné que le CCPA se doit d'appliquer les lignes directrices en tenant compte de la taille, de l'étendue des activités, des contraintes financières et du rendement passé des institutions, tout en réduisant la charge d'information et le fardeau administratif qui leur sont imposés.

1.1.2.1.2 Exigences

Des efforts constants sont requis lors de la production de politiques, nouvelles ou révisées, pour que les exigences demeurent aussi pratiques et raisonnables que possible. Il est nécessaire de diffuser, pour un examen généralisé, les ébauches de nouvelles politiques et les documents connexes à l'intention des participants au Programme du CCPA, en plus de le faire pour des examens spécifiques auprès des personnes les plus touchées par ces politiques.

Il faut continuer d'éliminer les exigences désuètes (p. ex., la suppression de l'obligation d'inscrire les noms des utilisateurs d'animaux sur la Fiche d'utilisation des animaux d'expérimentation en date de 2008).

De nouvelles exigences doivent être évitées, sauf s'il est démontré qu'elles sont essentielles pour la qualité du programme de soin et d'utilisation des animaux. Par exemple, deux exigences récemment mises en application dans les politiques du CCPA, la nomination d'une personne responsable de la coordination du comité de protection des animaux (CPA) et l'élaboration de programmes de suivi postapprobation, se sont avérées être irremplaçables pour la qualité des programmes institutionnel. Elles ont donné lieu à la formation d'un réseau de coordinateurs de CPA, qui ont des échanges sur les bonnes pratiques et s'entraident de diverses manières à travers le pays, ainsi qu'à la détection et à la résolution efficace de problèmes qui apparaissent dans les programmes.

Dans le cas des institutions qui ont reçu deux statuts consécutifs de Conformité, il faudrait réduire le nombre de documents préparatoires exigés pour l'évaluation. De plus, des visites intérimaires d'une durée moindre, en alternance avec des visites d'évaluation complète à tous les trois ans, devraient être mises en application pour ces institutions.

1.1.2.1.3 Résultats attendus

Les mesures pour mettre en œuvre les nouvelles politiques réduiront probablement le fardeau administratif et financier imposé aux participants au Programme des évaluations.

1.1.2.2 Caractère normatif

1.1.2.2.1 Besoins perçus

Les participants au Forum ont recommandé que le CCPA évite la tendance à considérer et à appliquer les lignes directrices de façon normative et favorise la consultation lors de la vérification des renseignements sur les sites visités auprès de plus d'une source institutionnelle, et ce, avant, pendant et après la visite d'un site.

1.1.2.2.2 Exigences

Seuls les points généraux et essentiels à examiner devraient être couverts par les politiques du CCPA et leurs documents connexes. Cela permettrait une mise en application avec discernement selon le type de programme institutionnel, compte tenu de la révision par les pairs, de la flexibilité du Programme du CCPA et de la grande variété de programmes institutionnels traités.

Une attention continue devrait être accordée à cette perception au moyen de l'examen généralisé et d'examens spécifiques des politiques du CCPA et de leurs documents connexes.

1.1.2.2.3 Résultats attendus

Une participation durable et constructive des institutions évaluées qui participent au Programme du CCPA, par leur apport à l'élaboration des lignes directrices et des politiques dès le début, aura pour résultat une compréhension commune de l'utilisation qui doit être faite par le CCPA de ces lignes directrices et de ces politiques comme outils d'évaluation.

1.1.2.3 Cohérence

1.1.2.3.1 Besoins perçus

Les participants au Forum ont mentionné la nécessité de garantir une application cohérente des lignes directrices et des politiques du CCPA par toutes les équipes d'évaluation.

1.1.2.3.2 Exigences

Les outils suivants doivent être perfectionnés et de nouveaux doivent être conçus pour faciliter une meilleure uniformité :

- un Formulaire de révision du programme de soin et d'utilisation des animaux (FRP), adapté aux divers programmes institutionnels visés, conservant les mêmes principes généraux et les mêmes normes pour tous les programmes et employé par toutes les équipes d'évaluation;
- des réunions ordinaires, en règle générale hebdomadaires, des directeurs des évaluations et du Secteur des évaluations;
- des réunions des directeurs des évaluations et des autres membres du Secteur des évaluations, davantage ciblées en fonction des besoins, prévues pour s'assurer que chaque composante des programmes de soin et d'utilisation des animaux est évaluée de manière uniforme;
- des efforts axés sur l'assurance du maintien d'interactions actives avec le Programme des lignes directrices en matière d'établissement des priorités, de production et de mise en œuvre des lignes directrices, nouvelles ou révisées.

1.1.2.3.3 Résultats attendus

Un meilleur ajustement du processus d'évaluation selon la taille, l'étendue des activités, les contraintes financières et le rendement passé des institutions améliorera la cohérence de la prestation des services.

1.1.3 Portée du Certificat de Bonnes pratiques animales - BPA^{MD}

1.1.3.1 Introduction

Depuis 1998, le CCPA fournit, sous l'égide de son Programme des évaluations, un symbole tangible de reconnaissance des programmes de soin et d'utilisation des animaux acceptables, soit le Certificat de Bonnes pratiques animales – BPA^{MD}, faisant ainsi du Programme des évaluations un programme de certification.

Ce certificat est maintenant utilisé par les participants au Programme du CCPA comme une preuve que leur programme satisfait aux lignes directrices et aux politiques canadiennes en matière de soin et d'utilisation des animaux en science, ainsi que par les organismes de réglementation provinciaux, nationaux et internationaux comme outil pour s'assurer que les institutions qu'elles financent ou supervisent, ou encore avec lesquelles elles collaborent, répondent aux lignes directrices et aux politiques canadiennes. Les efforts conjoints des programmes, des comités, du conseil d'administration et du Conseil du CCPA, ont rendu le Programme du CCPA plus universel que jamais.

1.1.3.2 Besoins perçus

Au Canada, il semble que peu de groupes faisant appel à l'utilisation des animaux à des fins scientifiques ne participent pas au Programme du CCPA. Ces groupes utilisent des animaux de façon limitée ou sporadique, ou encore à des fins qui sont en marge de ce que le CCPA définit comme des « fins scientifiques » (c'est-à-dire en recherche, en enseignement, dans les tests ou pour la production d'animaux et de produits biologiques à des fins scientifiques).

Le Programme des évaluations doit continuer de travailler en étroite collaboration avec les autres programmes du CCPA, de même que de collaborer avec le Comité de planification et des finances, pour que le Programme du CCPA devienne universel.

1.1.3.3 Exigences

Les progrès continus du CCPA en vue d'une mise en œuvre universelle de son Programme exigent la participation du Programme des évaluations pour :

- définir les obligations spécifiques existantes pour les organisations qui doivent détenir une certification du CCPA pour obtenir un financement ou pour se conformer aux exigences réglementaires ou scientifiques;
- recenser les groupes qui, au Canada, utilisent des animaux à des fins scientifiques sans détenir un certificat du CCPA ou qui sont en voie de l'obtenir;
- définir plus précisément les limites de ce qui constitue une utilisation d'animaux à des « fins scientifiques » ou la conformité aux exigences des organismes scientifiques ou de réglementation;
- examiner si le certificat du CCPA devrait être subdivisé en certificats avec restrictions, ce qui permettrait aux organisations de petite taille de n'entreprendre que certains travaux précis faisant appel à l'utilisation des animaux.

1.1.3.4 Résultats attendus

L'élaboration d'un plan réaliste pour une progression structurée en vue d'une mise en œuvre universelle du Programme du CCPA comprendra : (i) une définition détaillée de ce que comporte exactement ce travail, pour les participants au Programme du CCPA et pour le CCPA; (ii) des ressources appropriées pour mener ce travail, à la fois pour les participants et pour le CCPA; et (iii) le délai d'exécution pour accomplir le travail en vue de cette mise en œuvre universelle.

1.2 Visites et rapports d'évaluation

1.2.1 Introduction

Le nombre des visites effectuées par le CCPA, soit les visites d'évaluation et d'orientation ainsi que les visites spéciales et initiales, augmente chaque année avec le nombre d'institutions qui se joignent au Programme du CCPA. Ces institutions comprennent des groupes universitaires, privés et gouvernementaux qui désirent obtenir le certificat du CCPA pour des raisons mentionnées à la section 1.1.3.1 du présent document.

Malgré l'augmentation de la charge de travail, le Secteur des évaluations a constamment atteint son objectif d'évaluer les participants au Programme du CCPA tous les trois ans et a mené les visites d'évaluation dans les délais, comme prévu, de 2004 à 2009. Depuis 2004, le Secteur des évaluations a été en mesure de respecter le délai de 10 semaines pour soumettre les rapports aux institutions visitées, voire de le réduire, sauf dans quelques cas de programmes d'une grande ampleur ou complexité.

L'emploi du format actuel du rapport d'évaluation (introduit en 2002 et périodiquement modifié depuis) a été bien accepté par les institutions et permet au CCPA de consigner tous les renseignements d'évaluation de chaque programme institutionnel. D'autres modifications seront étudiées pour s'assurer que la structure du rapport d'évaluation est claire, qu'elle facilite le travail des équipes d'évaluation du CCPA pour produire des évaluations cohérentes et complètes, qu'elle correspond bien au FRP rempli par l'institution et qu'elle est conviviale, autant pour les institutions que pour le CCPA (c'est-à-dire pour les équipes d'évaluation et pour le Comité des évaluations).

1.2.2 Besoins perçus

Les visites et la production des rapports dans un délai de 10 semaines continueront d'être les principales priorités du Programme des évaluations pour la période 2009-2014.

Il est nécessaire d'apporter d'autres modifications au format du rapport d'évaluation.

1.2.3 Exigences

Il est nécessaire de maintenir la composition actuelle du Secteur des évaluations et de la réviser régulièrement pour adapter le nombre de membres du personnel à la taille et au caractère de la charge de travail.

La réorganisation du Comité des évaluations est nécessaire pour disposer d'un nombre suffisant de personnes qualifiées afin d'examiner tous les rapports d'évaluation en temps opportun.

1.2.4 Résultats attendus

Des rapports mieux structurés, un Secteur des évaluations pleinement fonctionnel et une réorganisation du Comité des évaluations permettront de s'assurer que les visites d'évaluation seront effectuées suivant le calendrier établi et que les rapports seront produits et examinés dans un délai de 10 semaines.

1.3 Rapports de suivi

1.3.1 Introduction

Le suivi des visites d'évaluation en temps opportun (le traitement des rapports de suivi, les réponses aux questions et aux préoccupations des institutions, l'attribution des statuts et l'émission des certificats de Bonnes pratiques animales – BPA^{MD}) demeure la deuxième priorité du Programme des évaluations.

Des progrès notables ont été réalisés sur ce plan par l'embauche, en 2006, d'une responsable des communications du Secteur des évaluations, par la mise en œuvre de réponses structurées du CCPA aux rapports de suivi (des mises à jour précises avant et après l'émission du certificat du CCPA, le recours à des visites spéciales et à des téléconférences) et par un suivi structuré de tous les échanges. Les quatre

directeurs des évaluations et la responsable des communications du Secteur des évaluations, ainsi que l'amélioration continue des bases de données, des outils informatiques et de la tenue des dossiers, permettront au Programme des évaluations de consolider ces progrès pour une amélioration permanente du service aux institutions.

1.3.2 Besoins perçus

La réponse à toute communication provenant d'une institution au sujet de la mise en œuvre des recommandations du CCPA doit être fournie dans les huit semaines qui suivent la réception de la communication.

1.3.3 Exigences

Il est nécessaire de maintenir la composition actuelle du Secteur des évaluations et de la réviser régulièrement pour adapter le nombre de membres du personnel à la taille et au caractère de la charge de travail.

Le Comité des évaluations devrait faire l'objet d'une réorganisation pour disposer d'un nombre suffisant de personnes qualifiées, autant pour l'examen de tous les rapports d'évaluation que pour une attribution des statuts et une émission en temps opportun des certificats aux institutions.

Il est nécessaire de poursuivre les travaux sur la base de données et sur le logiciel de gestion des projets avec le personnel chargé de la technologie de l'information (TI) pour un suivi plus efficace des visites et des préoccupations.

1.3.4 Résultats attendus

La modification du Comité des évaluations et les améliorations en TI permettront de traiter les rapports de suivi dans le délai de huit semaines.

1.4 Formulaire de révision du programme

1.4.1 Introduction

La révision du Formulaire de révision du programme (FRP), en 2007-2008, a permis une mise à jour complète de toutes les sections et de toutes les questions. Le FRP a été divisé en « modules » afin de le rendre plus pertinent pour les différents types d'institutions (par exemple, les petites institutions et les institutions qui utilisent des animaux de ferme, des poissons ou des animaux sauvages).

1.4.2 Besoins perçus

Le Secteur des évaluations doit travailler en collaboration avec le personnel chargé de la TI afin de concevoir une base de données pour la gestion de la certification des institutions et de tout ce qui s'y rattache.

Il est nécessaire d'améliorer le FRP afin de le rendre plus pertinent pour les institutions suivantes : celles qui effectuent de l'enseignement faisant appel à l'utilisation d'animaux, mais non de la recherche; celles qui font uniquement de la production; et celles qui ont reçu deux statuts consécutifs de conformité. L'objectif est de leur demander moins d'information pour les visites intérimaires.

Il est nécessaire de réviser périodiquement le FRP pour qu'il demeure à jour et adapté aux besoins des différents types d'institutions et pour faciliter l'analyse des renseignements par les membres des équipes d'évaluation et du Secteur des évaluations. Il faut faire de même en ce qui concerne l'utilisation qui est faite de ces renseignements.

1.4.3 Exigences

Un flux continu de commentaires et de suggestions des participants au Programme du CCPA et un travail de groupe sur le FRP effectué par le Secteur des évaluations et le personnel chargé de la TI continueront d'être nécessaires.

1.4.4 Résultats attendus

Les FRP seront conviviaux et plus pertinents pour les divers types d'institutions, de même que pour le CCPA et ses équipes d'évaluation.

1.5 Collaboration avec les programmes suivants : Lignes directrices, Trois R et Éducation, formation et communications

1.5.1 Programme des lignes directrices

1.5.1.1 Introduction

Des versions nouvelles ou révisées des lignes directrices causent des appréhensions dans certains milieux. Ces appréhensions peuvent être en grande partie atténuées par de bons échanges avec les participants au Programme du CCPA ainsi que par des explications claires sur la façon dont les lignes directrices seront mises en œuvre et sur la manière dont elles seront appliquées lors des évaluations.

1.5.1.2 Besoins perçus

Il faut que le Secteur des évaluations fournisse au Programme des lignes directrices des commentaires et des suggestions sur chacune des lignes directrices actuelles et sur des sujets de préoccupation qui surgissent lors de visites d'évaluation.

En plus de fournir des commentaires et des suggestions en prévision de lignes directrices, nouvelles ou révisées, il est également très important pour le Programme des évaluations et pour le Programme des lignes directrices de continuer de travailler en étroite collaboration à mesure que le travail d'élaboration ou de révision des lignes directrices progresse.

1.5.1.3 Exigences

À mesure que les rapports d'évaluation et de suivi sont traités et que les autres tâches sont effectuées, les directeurs des évaluations, la directrice des communications et les rédactrices scientifiques du Secteur des évaluations noteront leurs commentaires et leurs observations concernant l'application pratique des lignes directrices et les besoins de directives dans leurs dossiers. Ces notes et les renseignements obtenus pendant l'analyse des recommandations contenues dans les rapports d'évaluation seront transmis au Programme des lignes directrices en vue de la révision de lignes directrices existantes ou de l'élaboration de nouvelles lignes directrices.

Il sera essentiel que le Programme des évaluations et le Programme des lignes directrices continuent de tenir des consultations pendant que le travail sur les lignes directrices progressera. On s'assurera ainsi qu'elles s'intègrent bien aux exigences actuelles du CCPA (c'est-à-dire aux politiques, aux autres lignes directrices et aux documents connexes) et qu'elles peuvent être mises en œuvre sur le terrain par diverses catégories d'institutions. Une collaboration étroite et continue sera également très importante pour la production des documents de mise en œuvre et des foires aux questions.

1.5.1.4 Résultats attendus

L'élaboration de mécanismes pour établir des liens en temps opportun entre le Programme des évaluations et le Programme des lignes directrices est nécessaire pour s'assurer que les nouvelles lignes directrices s'intègrent de manière optimale aux exigences existantes du CCPA. L'objectif est que ces

nouvelles lignes directrices puissent être mises en œuvre sur le terrain par les diverses catégories d'institutions qui participent au Programme du CCPA.

1.5.2 Programme des Trois R

1.5.2.1 Introduction

Ce programme récemment créé a une grande valeur pour les participants au Programme du CCPA, qui sont continuellement à la recherche de solutions de remplacement, de réduction ou de raffinement sans avoir toujours accès à des ressources conviviales pour ce faire. Le microsite sur les Trois R fournit un accès convivial à de nombreuses ressources, et ce, pour une grande variété de types de travaux faisant appel à l'utilisation d'animaux.

1.5.2.2 Besoins perçus

Il est nécessaire que le Programme des évaluations informe les participants au Programme du CCPA au sujet du microsite sur les Trois R et d'autres initiatives du Programme des Trois R. Il lui faut aussi communiquer les commentaires de ces participants sur leur façon de mettre en pratique les Trois R et comment cela contribue au remplacement, à la réduction et au raffinement de l'utilisation des animaux au Canada.

1.5.2.3 Exigences

Dans leurs communications destinées aux institutions évaluées, les directeurs des évaluations fourniront des renseignements au sujet du microsite et d'autres outils de mise en œuvre conçus par le Programme des Trois R.

Il est nécessaire de fournir régulièrement au Programme des Trois R une rétroaction structurée sur l'utilisation de ses outils de mise en œuvre.

1.5.2.4 Résultats attendus

Une meilleure visibilité des outils de mise en œuvre des Trois R résultera de leur contextualisation chez les utilisateurs d'animaux dans les institutions, dans le cadre du processus d'évaluation.

La compilation et le transfert des renseignements pratiques sur l'utilisation d'outils de mise en œuvre particuliers, effectués en temps opportun, permettront d'évaluer leur incidence sur les solutions pratiques appliquées par les utilisateurs d'animaux et d'apporter des modifications éclairées à ces outils de mise en œuvre des Trois R.

1.5.3 Programme Éducation, formation et communications

1.5.3.1 Introduction

Le Programme des évaluations et les autres secteurs du CCPA ont largement contribué au Programme d'éducation, de formation et de communications (EFC). Ce dernier travaille maintenant activement à l'amélioration des ateliers et du site Web, envisageant de nouveaux outils et de nouveaux moyens d'enrichir les ressources et l'information accessibles aux participants au Programme du CCPA.

1.5.3.2 Besoins perçus

Il est nécessaire que le Programme des évaluations continue de travailler en étroite collaboration avec les autres programmes du CCPA pour contribuer au contenu des diverses initiatives du Programme d'éducation, de formation et de communications afin qu'elles soient vraiment utiles pour les participants au Programme du CCPA.

1.5.3.3 Exigences

Le Programme des évaluations doit fournir des commentaires et des suggestions à tous les programmes, leur donner accès aux renseignements pertinents recueillis dans les bases de données des évaluations et tirer profit de l'apport des autres programmes dans son propre travail.

1.5.3.4 Résultats attendus

Une interaction accrue avec les autres programmes améliorera les services offerts aux participants au Programme du CCPA.

1.6 Production de statistiques annuelles sur l'utilisation des animaux

1.6.1 Introduction

La production de statistiques annuelles sur l'utilisation des animaux est une des deux principales façons par lesquelles le CCPA rend des comptes au public canadien (l'autre étant la publication des noms des détenteurs d'un Certificat de Bonnes pratiques animales – BPA^{MD} sur le site Web du CCPA). Il est important que ces données soient aussi complètes et exactes que possible, compte tenu du fait que le CCPA ne peut pas fournir au public de renseignements sur les programmes de soin et d'utilisation des animaux d'une institution donnée).

De façon générale, les institutions fournissent leurs données sur l'utilisation des animaux plus facilement et rapidement depuis quelques années, dans la foulée des efforts marqués des membres des institutions et des rédactrices scientifiques du CCPA ainsi que de la publication, en 2006, du *Bulletin d'interprétation du CCPA sur la fiche d'utilisation des animaux d'expérimentation*. Les inventaires annuels de l'utilisation des animaux en science au Canada sont maintenant publiés dans un délai d'un an suivant le début de l'année civile pour laquelle l'inventaire a été dressé. Des mesures sont en place pour que ce délai soit respecté.

1.6.2 Besoins perçus

Il est nécessaire de poursuivre les travaux, en collaboration avec le Programme des lignes directrices, pour définir et expliquer clairement quels animaux devraient être inclus dans les données annuelles d'utilisation des animaux, et ceux qui ne le devraient pas, et pour mettre à jour, au besoin, le bulletin d'interprétation et d'autres documents.

Il est également nécessaire de poursuivre les travaux pour faciliter le transfert d'information entre les institutions et le CCPA.

1.6.3 Exigences

Il est nécessaire que le Secteur des évaluations collabore étroitement avec le Secteur des lignes directrices pour avoir une meilleure vision des animaux à inclure, de même qu'avec le personnel de TI pour concevoir un cadre d'applications qui permette aux institutions d'entrer leurs données en ligne directement sur le portail SharePoint du CCPA.

1.6.4 Résultats attendus

Tant la publication continue de données nationales, exactes, complètes et en temps opportun sur l'utilisation des animaux que la facilitation du travail des institutions et du CCPA en ce domaine fourniront au système de surveillance le moyen de remplir son obligation de rendre compte au public canadien.

1.7 Politiques

1.7.1 Introduction

Les politiques du CCPA liées aux évaluations sont de deux types : les politiques externes, destinées à établir les règles et les exigences fondamentales pour tous les programmes de soin et d'utilisation des animaux; et les politiques internes, qui visent à orienter les activités du Programme des évaluations. Comme prévu, deux politiques externes ont été produites entre 2004 et 2009, soit :

- la *Politique du CCPA sur : le mandat des comités de protection des animaux* de 2006 (révision de la version 2000);
- la nouvelle *Politique du CCPA pour les cadres responsables des programmes de soin et d'utilisation des animaux* de 2008.

1.7.2 Besoins perçus

Le Programme des évaluations doit :

- examiner régulièrement les politiques pour qu'elles demeurent à jour et qu'elles conservent ainsi leur utilité et leur pertinence;
- s'assurer qu'il y a une justification valable avant de procéder à la révision ou à l'élaboration de toute politique;
- créer une nouvelle exigence uniquement si elle est nécessaire pour répondre à de graves préoccupations ou à d'importantes questions émergentes;
- éviter que, normalement, les politiques soient examinées plus souvent qu'une fois aux six ans (deux cycles d'évaluation complets).

Pour les motifs énoncés, il est nécessaire de mettre à jour certaines politiques internes.

- mise à jour et intégration de la *Politique du CCPA sur : la Conformité et la Non-conformité* de 2000 et de la *Politique des IRSC et du CRSNG concernant la Non-conformité* de 2000 en une seule politique, soit la *CCAC policy statement on: certification of animal care and use programs* [politique du CCPA sur : la certification des programmes de soin et d'utilisation des animaux] pour refléter le programme de certification du CCPA et les façons dont les certificats du CCPA sont accordés et utilisés;
- mise à jour de la *Politique du CCPA sur : les définitions des recommandations formulées dans les rapports du CCPA* de 2000 pour mieux refléter les pratiques actuelles du CCPA concernant la définition et la formulation des recommandations, ainsi que l'obtention de réponses institutionnelles à ces recommandations (un bulletin d'interprétation complémentaire est également nécessaire);
- mise à jour de la *Politique du CCPA sur : la confidentialité de l'information relative aux évaluations* de 1999 pour refléter les modifications récentes apportées aux politiques et aux procédures du CCPA;
- mise à jour de la *Politique du CCPA sur : l'importance de la révision indépendante par des pairs du mérite scientifique des projets de recherche faisant appel à l'utilisation des animaux* de 2000 pour refléter l'information plus approfondie sur la révision du mérite scientifique, comme définie dans la *Politique du CCPA pour : les cadres responsables des programmes de soin et d'utilisation des animaux* (2008), et pour tenir compte de l'ensemble des pratiques de révision par les pairs pour les divers types de recherche faisant appel à l'utilisation des animaux;
- mise à jour de la *Politique du CCPA sur : les projets d'étude impliquant deux institutions ou plus et faisant appel à l'utilisation des animaux* de 2003 et production d'un bulletin d'interprétation explicatif, compte tenu du fait que les participants au Programme du CCPA s'interrogent longuement sur la révision des questions d'éthique (et sur celle du mérite scientifique) des projets collaboratifs et que la politique originale ne traite pas de tous les contextes possibles;

- mise à jour de la *Politique du CCPA sur : les équipes d'évaluation* de 1999 pour tenir compte de la structure et des pratiques actuelles du Programme des évaluations;
- mise à jour de la *Politique du CCPA sur : le Programme des évaluations* de 1999 pour refléter la structure et les pratiques actuelles du Programme des évaluations, notamment la prépondérance du programme de certification du CCPA.

La politique du CCPA sur le mérite pédagogique des protocoles d'enseignement faisant appel à l'utilisation d'animaux, incluse dans le *CCAC Five-Year Plan 2004-2009* [plan quinquennal 2004-2009 du CCPA], n'a pas été produite, bien que certaines directives aient été données dans la *Politique du CCPA sur : le mandat des comités de protection des animaux* de 2006. Cette question sera réexaminée au cours de la période 2009-2014.

1.7.3 Exigences

Il est nécessaire que le Secteur des évaluations et le Comité des évaluations travaillent en collaboration avec le conseil d'administration pour s'assurer qu'il existe une justification valable, comprenant une analyse des répercussions, avant de procéder à la révision ou à l'élaboration de toute politique et que le travail, une fois approuvé par le conseil d'administration, est effectué de manière détaillée, structurée et en temps opportun.

1.7.4 Résultats attendus

La révision et l'élaboration des politiques au sein d'une structure qui préconise la participation du Comité des évaluations et du conseil d'administration permettront de s'assurer de la mise en œuvre de politiques appropriées qui satisferont aux besoins des participants au Programme du CCPA et à ceux du CCPA.

1.8 Bulletins de renseignements et bulletins d'interprétation

1.8.1 Introduction

Un bulletin d'interprétation a été produit pour accompagner la Fiche d'utilisation des animaux d'expérimentation (2006). De plus, le travail sur un bulletin d'interprétation pour les ressources humaines des structures institutionnelles ayant un programme de soin et d'utilisation des animaux, comme document explicatif de la *Politique du CCPA pour : les cadres responsables des programmes de soin et d'utilisation des animaux* (2008), a été entamé.

1.8.2 Besoins perçus

Le CCPA doit continuer de créer de nouveaux bulletins d'information ou d'interprétation pour aider les institutions à adhérer aux diverses lignes directrices et politiques produites par le CCPA.

Il est nécessaire de créer de nouveaux bulletins d'interprétation pour accompagner les politiques, ainsi que d'autres renseignements, comme la révision du document intitulé *Le Rôle essentiel des membres de l'équipe d'évaluation du CCPA* (2006), pour aider les membres des équipes d'évaluation à exécuter efficacement leurs tâches.

1.8.3 Exigences

Le Programme des évaluations doit collaborer avec le Programme des lignes directrices et le Programme d'éducation, de formation et de communications pour fournir du contenu destiné à des documents particuliers portant sur des sujets liés à leurs spécialisations respectives de manière à faciliter la production de bulletins d'information ou d'interprétation.

1.8.4 Résultats attendus

La production de bulletins de renseignements et d'interprétation selon les besoins aidera les participants au Programme du CCPA à mettre en œuvre les exigences exposées en détail dans les lignes directrices et les politiques du CCPA.

1.9 Résumé des plans et des priorités

Chaque année, le CCPA effectue un nombre croissant de visites (visites d'évaluation, visites spéciales, visites initiales, visites d'orientation), les institutions étant de plus en plus nombreuses à se joindre au Programme du CCPA.

Pour continuellement relever ce défi, le Comité des évaluations sera restructuré et élargi pour être en mesure de superviser tous les travaux du Programme des évaluations et d'y apporter son concours. Les visites spéciales, initiales ou d'orientation seront effectuées comme prévu et les rapports d'évaluation de ces visites seront produits dans le délai stipulé de 10 semaines. De plus, le délai de huit semaines pour donner suite aux rapports de suivi des institutions et aux problèmes auxquels les institutions sont confrontées sera respecté.

Le travail se poursuivra sur le *Formulaire de révision du programme de soin et d'utilisation des animaux*, afin qu'il soit plus pertinent et plus convivial pour tous les participants au Programme du CCPA et pour les membres des équipes d'évaluation.

La collaboration avec le Programme des lignes directrices continuera afin de fournir des commentaires et des suggestions sur les lignes directrices en vigueur ou sur les nouvelles, ce qui comprend l'utilisation d'une base de données des recommandations incluses dans les rapports d'évaluation.

La collaboration avec les organismes subventionnaires et de réglementation fédéraux sera maintenue pour assurer une bonne compréhension mutuelle et pour éviter le travail à contre-courant.

Le Programme des évaluations continuera de produire des statistiques sur l'utilisation des animaux ainsi que d'élaborer et de réviser les politiques et les bulletins de renseignements et d'interprétation en temps opportun.

2. Lignes directrices

Le Programme des lignes directrices du CCPA comprend quatre axes prioritaires :

- l'élaboration de lignes directrices de haute qualité qui fournissent une base solide pour un système canadien efficace de surveillance du soin et de l'utilisation des animaux en science;
- la conception d'outils de mise en œuvre qui aident à l'application des meilleures pratiques pour le soin et l'utilisation des animaux en science;
- la collaboration interdisciplinaire (comprenant notamment des chercheurs, des vétérinaires, des membres du milieu de protection des animaux et le personnel affecté aux soins des animaux de laboratoire) pour le transfert des connaissances concernant les meilleures pratiques, entre diverses disciplines et le CCPA, et pour une acceptation rapide de nouvelles lignes directrices;
- et l'harmonisation internationale pour contribuer au, et profiter du, transfert des connaissances entre les autorités; et pour contribuer à, et profiter de, la solide réputation internationale des sciences et du soin des animaux au Canada.

2.1 Élaboration des lignes directrices

2.1.1 Établissement de priorités dans le cadre de l'élaboration des lignes directrices

2.1.1.1 Introduction

Les critères d'établissement des priorités employés par le Comité des lignes directrices pour procéder à l'élaboration de nouvelles lignes directrices et à la révision de lignes directrices publiées prennent en considération :

- les répercussions éthiques – le nombre d'animaux affectés, les tendances en matière d'utilisation des animaux et la douleur et la détresse que les animaux utilisés à des fins scientifiques peuvent ressentir;
- et la demande – qui provient de la communauté des chercheurs et du Programme des évaluations du CCPA, ou qui résulte du progrès en science des animaux de laboratoire.

Parmi les autres facteurs pris en considération, notons :

- la perception du public;
- le téléchargement de certains documents de lignes directrices à partir du site Web du CCPA;
- la date de parution des documents de lignes directrices existantes du CCPA;
- et la disponibilité et la date de parution de documents de référence appropriés provenant d'autres autorités.

Les documents de lignes directrices dont l'élaboration est prise en considération sont principalement classés selon qu'il s'agit de procédures ou de soin et d'utilisation, car les critères d'établissement des priorités peuvent s'appliquer différemment pour ces deux catégories (p. ex., certaines procédures sont utilisées chez une variété d'espèces, ce qui complique l'évaluation des répercussions éthiques). De plus, il est important de s'assurer du progrès constant dans chaque catégorie de manière à répondre aux questions associées au soin et à l'utilisation éthique des animaux en science.

2.1.1.2 Besoins perçus

Des renseignements généraux suffisants sont nécessaires pour que le Comité des lignes directrices puisse avoir une vision claire :

- du nombre d'animaux utilisés en science et des tendances relatives à leur utilisation, et ce, pour les différentes espèces;
- des recherches actuelles et émergentes qui soulèvent des questions liées à l'éthique ou au bien-être animal;
- du raffinement en matière de soin des animaux et des procédures d'utilisation des animaux;
- et des besoins du Programme des évaluations, des membres des CPA (y compris les représentants du public) et des chercheurs en matière de directives sur le soin et l'utilisation des animaux en science.

2.1.1.3 Exigences

Pour efficacement établir des priorités dans le cadre de l'élaboration des lignes directrices, il est nécessaire que le personnel du Programme des lignes directrices fournisse au Comité des lignes directrices les éléments suivants :

- les renseignements qui proviennent du Secteur des évaluations sur le nombre d'animaux utilisés en science au Canada;
- l'obtention en temps opportun de nouveaux renseignements sur des questions émergentes en lien avec l'utilisation des animaux en science et avec le progrès réalisé en soin des animaux, par un examen suivi des revues scientifiques, notamment de celles spécialisées sur le bien-être animal, sur l'éthique animale ou sur le soin des animaux;

- des renseignements objectifs et spécifiques au sujet des défis auxquels sont confrontés les établissements de recherche et l'insuffisance de renseignements dans les directives actuelles, au moyen d'un accès à une base de données des recommandations faites dans les rapports d'évaluation;
- les renseignements du Programme des Trois R sur les plus récentes connaissances sur les Trois R;
- l'identification des progrès scientifiques et des défis auxquels sont confrontés les chercheurs, en communiquant régulièrement avec les milieux de la recherche et de la protection des animaux (voir la section 2.3, Collaboration interdisciplinaire);
- et la détermination des défis et des meilleures pratiques en soin des animaux au moyen de communications structurées avec le personnel préposé aux animaux de laboratoire (voir la section 2.3, Collaboration interdisciplinaire).

2.1.1.4 Résultats attendus

L'établissement de priorités en matière de lignes directrices sera solidement et directement rattaché aux préoccupations liées au bien-être animal, aux besoins des participants au Programme du CCPA et aux questions émergeant au cours de la recherche. Le processus officiel d'établissement des priorités assurera la responsabilisation relative aux décisions sur l'élaboration des documents de lignes directrices et une rapidité accrue de réaction aux défis actuels auxquels les CPA, le Programme des évaluations et le milieu de la recherche sont confrontés.

2.1.2 Processus d'élaboration des lignes directrices

2.1.2.1 Introduction

Ces dernières années, la première ébauche des documents de lignes directrices a été produite de diverses manières, soit :

- par des membres bénévoles de sous-comités d'experts créés pour l'élaboration de lignes directrices dans un domaine particulier;
- par des consultants;
- par des présidents de sous-comités et des directeurs du CCPA;
- par des boursiers du CCPA.

Dans le cadre du processus d'élaboration, la première ébauche est ensuite examinée par le sous-comité des lignes directrices et le personnel du Programme des lignes directrices jusqu'à ce que ces derniers soient d'accord pour la soumettre à une évaluation par les pairs. Le processus d'examen par les pairs fait intervenir des spécialistes choisis par le sous-comité, qui représentent les milieux de la recherche, de la science vétérinaire et de la protection des animaux, et dont l'ensemble des connaissances couvre les divers sujets abordés dans les lignes directrices. Si le Comité des lignes directrices le juge nécessaire, deux autres étapes d'examen peuvent être mises en oeuvre, notamment un examen généralisé (qui fait appel à tous au moyen d'une invitation à fournir des commentaires, qui est affichée sur le site Web du CCPA) et un examen final (qui fait appel à toutes les personnes qui ont soumis des commentaires au cours des examens antérieurs). Après chaque examen, le sous-comité évalue les suggestions et les commentaires reçus, puis intègre les modifications en conséquence.

2.1.2.2 Besoins perçus

Le Programme des lignes directrices doit entreprendre une étude exhaustive des questions sous-jacentes aux lignes directrices projetées, et ce, dès le début, pour mieux définir la portée du document et pour éclairer la décision de procéder ou non à son élaboration.

L'élaboration de lignes directrices en temps opportun exige, pour toute la durée du processus, d'avoir :

- des moyens efficaces de résoudre les sujets de conflit;

- un accès efficient à la documentation de référence pour aider les membres du sous-comité à prendre des décisions et à appuyer par des preuves les recommandations faites dans les lignes directrices;
- et une meilleure communication avec la communauté des chercheurs pour s'assurer de leur participation à l'examen des ébauches des lignes directrices, comme il a été expressément demandé lors du Forum 2008 du CCPA.

2.1.2.3 Exigences

Les documents introductoires élaborés par les boursiers du CCPA ou les diplômés (en collaboration avec leurs superviseurs), avant le début des travaux des sous-comités, constituent une base de discussion nécessaire pour les membres des sous-comités. Ces documents portent sur des questions qui seront abordées dans les lignes directrices. Ils sont également nécessaires pour la prise de décision, par le Comité des lignes directrices et le conseil d'administration, d'élaborer ou non le document de lignes directrices en question.

Pendant tout le processus d'élaboration des lignes directrices, il est nécessaire de tenir des réunions de concertation ciblées des membres du sous-comité concerné pour résoudre les questions clés qui sont soulevées. Des ateliers ciblés peuvent également être requis pour faire intervenir les participants au Programme du CCPA sur une question complexe donnée et pour aider les sous-comités à comprendre comment les intervenants sont touchés par de telles questions.

Un accès aux références en temps opportun est requis pour s'assurer du progrès continu de l'élaboration des lignes directrices et de la pertinence des références qui ont été recommandées pendant les phases d'examen.

Des moyens d'accroître la participation des scientifiques à l'élaboration des lignes directrices sont requis, notamment la distribution des ébauches afin qu'elles soient examinées par des systèmes administratifs institutionnels ainsi que l'établissement de l'échéancier des examens selon les calendriers pédagogiques, les cycles de subventions ou d'autres facteurs pouvant influencer la disponibilité des examinateurs.

2.1.2.4 Résultats attendus

Un processus harmonieux d'élaboration des lignes directrices, par l'intégration des travaux des boursiers, des réunions de concertation et des contributions bénévoles, combiné aux ressources du Secrétariat du CCPA, en garantira un parachèvement plus efficient. Cela accroîtra en outre la participation du sous-comité (voir la section 2.1.3). De plus, le fait de s'assurer que tous les intervenants participent au processus d'examen accroîtra l'acceptation des documents de lignes directrices lorsqu'ils auront été publiés.

2.1.3 Participation des sous-comités

2.1.3.1 Introduction

L'élaboration des lignes directrices dépend grandement de l'expertise des sous-comités de bénévoles. Leur participation soutenue est essentielle à la publication en temps opportun de lignes directrices de haute qualité et à l'assurance d'un vaste sentiment d'adhésion parmi les milieux de la protection des animaux et de la recherche qui fait appel à l'utilisation des animaux ainsi que parmi le public canadien.

2.1.3.2 Besoins perçus

Le processus de sélection des membres des sous-comités doit être transparent pour ajouter de la crédibilité à l'examen par les pairs sur lequel se fonde l'élaboration des lignes directrices, comme il a été expressément demandé lors du Forum 2008 du CCPA.

Il est nécessaire de favoriser une plus grande participation des membres des sous-comités à l'élaboration des lignes directrices par :

- une définition précise du rôle de chaque membre pour s'assurer que chacun comprenne l'engagement demandé;
- des communications régulières;
- des mesures incitatives à demeurer engagé dans le processus;
- et une reconnaissance des contributions.

2.1.3.3 Exigences

Un processus plus transparent de sélection des membres des sous-comités peut être réalisé par :

- la révision du *Terms of Reference for Subcommittee Members* [mandat des membres des sous-comités] (dont la dernière mise à jour a été effectuée en 2003 par le Comité des lignes directrices);
- l'officialisation du processus de sélection des membres des sous-comités, accompagnée d'une description du processus affichée sur le site Web.

La participation des membres des sous-comités à l'élaboration des lignes directrices peut être accrue de diverses manières, notamment par :

- l'augmentation de l'utilisation du portail pour la gestion des communications d'un sous-comité, avec des plans détaillés pour les communications régulières;
- la remise à chaque trimestre des plans de travail et des résultats détaillés aux membres des sous-comités, plutôt que de remettre des plans de travail pour l'année, en vue de leur fournir des renseignements actualisés sur l'avancement des lignes directrices et sur la participation qui est attendue d'eux;
- la formation permanente des membres du personnel du Secrétariat, en utilisant des techniques de dynamique de groupe et de facilitation, pour s'assurer que les réunions produisent les résultats attendus en un minimum de temps et que tous les points de vue sont entendus;
- des possibilités pour les étudiants des cycles supérieurs, supervisés par des membres des sous-comités, de faire valoir leur point de vue (voir la section 2.1.2.3);
- la reconnaissance de la contribution des membres des sous-comités; par exemple, une lettre du CCPA adressée à l'institution à laquelle la personne bénévole est affiliée, si demandée, qui mentionne le nombre d'heures de bénévolat et qui résume les bénéfices des travaux effectués par le sous-comité.

2.1.3.4 Résultats attendus

La composition équilibrée des sous-comités, formés selon un processus transparent et comme il convient (par exemple, des scientifiques, des vétérinaires et des représentants du public), contribuera à une meilleure acceptation des lignes directrices publiées.

Une meilleure interaction avec les membres des sous-comités devrait permettre d'améliorer la compréhension du processus d'élaboration des lignes directrices et la volonté des membres de consacrer du temps à l'examen des ébauches et à donner des commentaires et des avis constructifs en temps opportun. Un plus grand engagement des bénévoles aidera à réduire le délai d'élaboration des lignes directrices.

2.1.4 Production des lignes directrices

2.1.4.1 Introduction

Depuis quelques années, le Programme des lignes directrices a entrepris l'élaboration de cinq documents en même temps, les effectifs du Secrétariat permettant d'apporter le soutien requis aux travaux des sous-comités des lignes directrices. De récents changements au Programme des lignes directrices ont permis à ce secteur de se doter d'une adjointe à la recherche à plein temps et de redistribuer les fonctions

de la directrice du Programme des lignes directrices afin de pouvoir apporter un soutien au nouveau Programme des Trois R.

Au cours des cinq prochaines années, l'objectif sera de réduire le temps requis pour publier chaque document de lignes directrices tout en maintenant le même nombre de documents concurremment en cours d'élaboration. L'efficacité sera également atteinte par une utilisation continue de principes directeurs en provenance d'autres autorités à des fins d'élaboration de documents de lignes directrices et, le cas échéant, par l'adoption de ces principes.

2.1.4.2 Besoins perçus

Une bonne coordination et un établissement efficace de l'échéancier des travaux sur les lignes directrices en cours d'élaboration, de même que sur les autres projets du secteur, sont nécessaires pour s'assurer que les ressources du Secrétariat sont utilisées à bon escient. De plus, les ressources additionnelles du Secrétariat doivent être consacrées au soutien aux travaux des sous-comités des lignes directrices (p. ex., à la recherche de références).

2.1.4.3 Exigences

Il est nécessaire que les membres du personnel du Programme des lignes directrices élaborent des plans de travail dynamiques, régulièrement révisés pour adapter le nombre de ces membres au volume et au caractère de la charge de travail. Ces plans de travail devraient être transmis mensuellement à tous les membres du personnel affectés.

2.1.4.4 Résultats attendus

Une production plus efficace des documents de lignes directrices permettra de répondre plus rapidement aux défis sans cesse en évolution auxquels le Programme des évaluations, les CPA et le milieu scientifique sont confrontés.

2.1.5 Publication des lignes directrices

2.1.5.1 Introduction

Récemment, le CCPA a décidé de publier ses documents de lignes directrices uniquement en format électronique. Il a alors été mentionné que les ressources ainsi « épargnées » (c.-à-d. les coûts d'impression) permettraient d'offrir un meilleur service aux participants au Programme du CCPA. Dans ce sens, le changement de format permettrait une mise à jour plus facile des hyperliens inclus dans les documents et entraînerait un accès plus rapide aux renseignements contenus dans les documents de lignes directrices plus volumineux.

En outre, les participants au Forum 2008 du CCPA ont demandé que des résumés des lignes directrices soient fournis, ainsi que des énoncés précis qui indiqueraient les lignes directrices qui laissent peu de place, voire aucune, à l'interprétation.

2.1.5.2 Besoins perçus

La capacité des utilisateurs d'accéder à des renseignements actualisés et exacts dans les documents de lignes directrices publiés nécessite une mise à jour continue des liens inclus dans les lignes directrices, des sommaires clairs et des documents de lignes directrices sous forme électronique qui offrent aux utilisateurs une capacité accrue d'accéder efficacement aux renseignements pertinents et de les imprimer.

2.1.5.3 Exigences

Fournir des documents de lignes directrices contenant des renseignements à jour nécessite l'affectation de ressources pour vérifier régulièrement les hyperliens afin de s'assurer qu'ils ne sont pas défectueux.

Pour plus de clarté, des résumés sont nécessaires. D'autres améliorations à la présentation des renseignements nécessiteront la collaboration du personnel de TI et du Secteur de l'éducation, de la formation et des communications afin de concevoir un format convivial d'accès en ligne aux renseignements contenus dans les documents de lignes directrices (p. ex., la modification du format de présentation en colonnes utilisé par les revues scientifiques imprimées).

2.1.5.4 Résultats attendus

Une facilité accrue d'accéder aux renseignements contenus dans les documents de lignes directrices se traduira par une meilleure transmission de l'information aux participants au Programme du CCPA et, en fin de compte, par un bien-être amélioré pour les animaux utilisés en science. Faire en sorte que la documentation du CCPA soit accessible sur le Web prend en compte une réalité communicationnelle qui a des répercussions sur la science, les affaires et la vie de tous les jours à travers le monde.

2.2 Mise en œuvre des lignes directrices

2.2.1 Outils de mise en œuvre

2.2.1.1 Introduction

Les outils de mise en œuvre ont pour objet d'aider le Programme des évaluations, les CPA, les scientifiques et le personnel affecté aux soins des animaux à appliquer les meilleures pratiques énoncées dans les documents de lignes directrices du CCPA. Ces outils comprennent des directives générales sur l'interprétation de concepts inclus dans les lignes directrices ainsi que des renseignements sur les meilleures pratiques pour une espèce ou un contexte donné.

2.2.1.2 Besoins perçus

La mise en œuvre harmonieuse de nouvelles lignes directrices doit être améliorée par :

- une interprétation commune des concepts complexes utilisés dans les lignes directrices par les participants au Programme du CCPA pour que ces concepts soient appliqués de manière appropriée;
- une compréhension, chez les participants au Programme du CCPA, de la manière de mettre en pratique les lignes directrices selon les divers contextes (p. ex., les études reliées à la réglementation, la taille de l'institution);
- et des ressources additionnelles pour aider à la mise en œuvre des meilleures pratiques ainsi qu'il est fait mention dans les lignes directrices (p. ex., les recommandations spécifiques aux espèces et les liens vers des documents pertinents).

2.2.1.3 Exigences

Des documents de travail sur des sujets très importants abordés dans les lignes directrices du CCPA, comme le concept de meilleure pratique ou l'enrichissement de l'environnement comparé à l'amélioration de l'environnement, devraient être élaborés en collaboration avec le Programme des Trois R et le Programme des évaluations.

Il est nécessaire d'offrir des ateliers après la publication de documents de lignes directrices afin de fournir aux participants une aide pratique pour la mise en œuvre de ces lignes directrices au sein de leurs animaleries. De plus, la collaboration avec le Secteur de l'éducation, de la formation et des communications afin d'étudier à fond l'utilisation de webinaires pour diffuser de l'information sur les lignes directrices devrait aider à joindre un public plus vaste.

Au besoin, des documents devraient être élaborés par le Programme des lignes directrices comme suppléments aux documents de lignes directrices publiés. Le tout s'effectuera en collaboration avec le Programme des Trois R qui recensera les données scientifiques publiées pour étayer l'information sur les meilleures pratiques.

2.2.1.4 Résultats attendus

Les chercheurs, le personnel affecté aux soins des animaux, les CPA et le Secteur des évaluations auront une meilleure compréhension de la manière de mettre en œuvre les lignes directrices du CCPA, ce qui entraînera des normes plus élevées de soin et d'utilisation des animaux.

2.2.2 Analyse des répercussions

2.2.2.1 Introduction

Pour faciliter la mise en œuvre éventuelle des nouvelles lignes directrices qui sont proposées, il faut effectuer une évaluation de tout fardeau additionnel pour les institutions (du point de vue des finances ou des ressources humaines) ou pour les chercheurs. Pour ce faire, la consultation des personnes qui seront probablement affectées par ces lignes directrices est de mise. Certains aspects de l'analyse des répercussions s'effectuent déjà lors de la collecte de données pour le cadre conceptuel d'établissement des priorités (p. ex., une analyse est menée pour évaluer le nombre d'animaux qui risquent d'être affectés par les lignes directrices et le potentiel de réduction du niveau de douleur ou de détresse de la mise en œuvre de ces lignes directrices).

Les répercussions probables sur une institution et ses chercheurs, de même que celles sur les animaux, peuvent alors être utilisées pour déterminer les coûts et les avantages éventuels, de même qu'être utilisées dans la justification de l'élaboration des lignes directrices. Une telle analyse des répercussions a été recommandée par les participants au Forum 2008 du CCPA. Cette information est également importante pour les comités de sélection des subventions (p. ex., on a demandé aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) de mentionner à leurs comités de sélection des subventions que la mise en œuvre des *Lignes directrices du CCPA sur : la production d'anticorps* (2003) entraînerait une hausse des coûts pour les chercheurs, car ils devront déterminer si un anticorps monoclonal peut être mis au point in vitro ou s'ils doivent acheter un nouvel adjuvant qui provoque une réaction moins agressive chez l'animal), car ces coûts représentent des frais admissibles qui peuvent être réclamés dans les demandes de subvention soumises aux organismes.

Cette analyse des répercussions doit être examinée avant la publication des lignes directrices pour s'assurer que ces dernières demeurent pertinentes et complètes.

2.2.2.2 Besoins perçus

Une évaluation de tous les coûts additionnels entraînés par les lignes directrices proposées (du point de vue financier, des ressources humaines et autres), pour les institutions ou pour les chercheurs, est requise au début de leur élaboration. De plus, il est nécessaire de déterminer des moyens potentiels de tenir compte de ces coûts additionnels.

2.2.2.3 Exigences

L'évaluation des coûts additionnels que les lignes directrices entraînent nécessite une consultation avec les représentants des institutions qui seront très probablement confrontées à des coûts additionnels pour la clientèle en raison du traitement des questions soulevées par la portée des lignes directrices. Comme suivi, un examen de l'analyse initiale des coûts (dirigé par le sous-comité) est requis avant la publication du document de lignes directrices pour déterminer tous les facteurs additionnels qui sont survenus à l'occasion du processus d'élaboration des lignes directrices.

Pour déterminer les moyens possibles de tenir compte de ces coûts additionnels éventuels, un examen des meilleures pratiques à travers le monde est requis pour étudier à fond comment les autres institutions font face aux questions directement liées au financement. Il est également nécessaire d'avoir un moyen de communiquer aux institutions, aux organismes subventionnaires ou à d'autres entités cette analyse des répercussions et les suggestions pour faciliter la mise en œuvre des lignes directrices.

2.2.2.4 Résultats attendus

Cerner les domaines dans lesquels les institutions ou les chercheurs peuvent constater des répercussions sur le plan financier ou sur celui des ressources humaines, et proposer des solutions pour faire face à ces répercussions garantira aux institutions et aux chercheurs que le CCPA est conscient des contraintes auxquelles ils sont confrontés. Ceci devrait promouvoir une meilleure coopération des parties et faciliter la mise en œuvre des nouvelles lignes directrices.

2.3 Collaboration interdisciplinaire

2.3.1 Introduction

Le maintien de solides communications entre le Programme des lignes directrices et les membres des milieux scientifique, vétérinaire, de la protection des animaux et du soin des animaux d'expérimentation, est essentiel à l'élaboration de lignes directrices de haute qualité et à leur acceptation par les intervenants dans le domaine du soin et de l'utilisation des animaux en sciences.

2.3.2 Besoins perçus

Une participation active des représentants du milieu scientifique, vétérinaire, du bien-être et du soin des animaux, et l'accès aux connaissances scientifiques appropriées sont nécessaires à la production de lignes directrices de qualité et à l'assurance de leur acceptation une fois celles-ci publiées.

Une visibilité accrue du CCPA dans les forums scientifiques est nécessaire pour la communication de renseignements pertinents et pour l'établissement de liens solides. Le repérage des sujets sur lesquels les données scientifiques sont insuffisantes est également nécessaire pour l'élaboration des lignes directrices. De plus, la communication de tels besoins de recherche aux organismes subventionnaires et aux chercheurs sera profitable tant aux chercheurs qu'au CCPA.

2.3.3 Exigences

Pour s'assurer que tous les intervenants sont invités à contribuer à l'examen des ébauches des documents de lignes directrices en temps opportun, il est nécessaire que le Programme des lignes directrices maintienne le contact avec les représentants des sociétés scientifiques appropriées, les présidents des départements qui utilisent des animaux, les vétérinaires, les groupes de soin des animaux de laboratoire et les organismes pour le bien-être animal. De plus, le maintien d'un solide réseau de personnes-ressources spécialisées dans des domaines traités dans les lignes directrices du CCPA aide à répondre aux nouvelles questions et aux problèmes qui surgissent.

La participation des membres du personnel du CCPA à des réunions scientifiques pertinentes, par le biais de présentations, d'affiches, d'ateliers ou de séances de mise à jour données par le CCPA, ainsi que la publication de documents rédigés par le personnel du CCPA dans des revues examinées par les pairs ou dans d'autres médias appropriés, sensibilisent davantage au rôle du CCPA et contribuent à l'avancement de la science et du bien-être animal. Le placement de boursiers du CCPA au sein de départements universitaires ou d'autres départements et institutions qui font une utilisation d'animaux procure au CCPA une autre occasion d'interagir avec les chercheurs et le personnel affecté aux soins des animaux de laboratoire.

Il est nécessaire de faire une enquête annuelle auprès des sous-comités des lignes directrices pour déterminer les domaines dans lesquels les données scientifiques pour la formulation des lignes directrices sont insuffisantes. L'acheminement de cette information aux organismes subventionnaires et aux scientifiques par le biais de lettres et d'articles dans des bulletins d'information peut mener à plus de recherche dans ces domaines.

2.3.4 Résultats attendus

La participation des chercheurs, des vétérinaires, des personnes affectées aux soins des animaux d'expérimentation et des spécialistes du bien-être animal aura pour résultat de produire des lignes directrices qui répondront à des normes éthiques élevées et qui seront solidement fondées sur des données scientifiques. Leur apport collectif à l'élaboration et à l'examen des ébauches de lignes directrices permet de trouver le juste équilibre entre le bien-être des animaux utilisés en science et les objectifs et les exigences scientifiques. L'apport du milieu scientifique fournit les éléments de preuve nécessaires sur lesquels baser les recommandations en vue de l'amélioration du soin et de l'utilisation des animaux, tandis que les connaissances des spécialistes en bien-être animal et en science vétérinaire contribuent grandement à la compréhension des facteurs pouvant influencer sur les résultats des recherches.

La collaboration interdisciplinaire aura pour résultat de produire des lignes directrices acceptées par les divers intervenants. Cette interaction mènera aussi à une meilleure compréhension du CCPA par les intervenants, notamment une compréhension de la distinction entre le rôle des comités de protection des animaux et celui du CCPA.

L'interaction entre le CCPA et le milieu scientifique peut favoriser une disponibilité accrue de renseignements sur les fondements scientifiques du raffinement étant donné que le CCPA fournira des commentaires et des suggestions aux organismes subventionnaires concernant des aspects essentiels sur lesquels il est nécessaire de mener des recherches en appui au bien-être des animaux utilisés pour des procédures scientifiques et à la qualité des connaissances scientifiques qui en découlent.

2.4 Harmonisation internationale

2.4.1 Introduction

L'harmonisation internationale des lignes directrices est une priorité pour le Programme des lignes directrices du CCPA, compte tenu des conséquences importantes de la collaboration scientifique internationale, de l'acceptation générale des données scientifiques et des échanges internationaux. Une collaboration stratégique avec des organismes internationaux pertinents est nécessaire tant pour une élaboration efficiente des lignes directrices du CCPA que pour l'intégration des activités du CCPA au sein de la communauté internationale.

2.4.2 Besoins perçus

Il est nécessaire que le CCPA contribue à l'élaboration de principes directeurs internationaux et participe aux forums internationaux pertinents tant pour accroître ses connaissances sur l'élaboration des lignes directrices par d'autres autorités et sur la manière d'introduire ces connaissances dans son propre processus d'élaboration des lignes directrices, que pour faciliter la reconnaissance internationale du CCPA et de ses documents de lignes directrices.

2.4.3 Exigences

Les membres du personnel du Programme des lignes directrices doivent avoir une connaissance des organismes internationaux clés spécialisés dans le domaine des documents de lignes directrices à l'étude par le CCPA. Cela leur permettra de déterminer les principes directeurs à adopter ou à incorporer dans les lignes directrices et d'intégrer des organismes, ou leurs membres, dans les étapes d'examen de ces lignes directrices.

Le CCPA doit contribuer à l'élaboration de documents de lignes directrices internationales et faire reconnaître ses lignes directrices par :

- une collaboration continue avec le groupe de consultation international qui collige les lignes directrices récemment élaborées sur l'hébergement et les soins ainsi que d'autres données scientifiques pertinentes, comme fondement pour un ensemble de lignes directrices internationales sur le soin et l'hébergement des animaux;

- une collaboration continue avec l'International Council for Laboratory Animal Science (ICLAS) pour élaborer des principes approuvés internationalement pour le soin et l'utilisation d'animaux en science et pour promouvoir la reconnaissance internationale des documents de lignes directrices du CCPA;
- la participation du personnel du CCPA aux réunions internationales pertinentes, par le biais de présentations, d'affiches ou d'ateliers, afin de contribuer à l'avancement de la science et du bien-être animal au niveau international.

2.4.4 Résultats attendus

L'utilisation de lignes directrices élaborées par d'autres autorités ou de principes directeurs internationaux comme fondement pour l'élaboration des lignes directrices du CCPA en permettra une élaboration plus efficiente.

La contribution aux travaux du groupe de consultation international et de l'ICLAS peut améliorer le bien-être des animaux utilisés en science par l'établissement de principes directeurs communs pour les partenariats internationaux en recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux. En fin de compte, cela améliorera le bien-être des animaux utilisés en science, peu importe où les études sont menées, et accroîtra la responsabilisation auprès du public et la qualité de la science. Pour les scientifiques canadiens, cela signifie des principes directeurs semblables partout à travers le monde et fondés sur des données scientifiques solides.

La mondialisation croissante de la science pose un défi en ce qui concerne l'assurance que les études menées se conforment à des normes scientifiques et éthiques élevées. Pour être compétitive au niveau international, la science canadienne doit être bien perçue. Dans ce sens, elle profite des travaux du CCPA en matière de transfert à la communauté internationale des connaissances générées au Canada. La reconnaissance des lignes directrices du CCPA par l'ICLAS fournit au CCPA une crédibilité mondiale accrue et une reconnaissance des documents de lignes directrices canadiennes.

Le partage des renseignements dans des domaines de recherche où la collaboration internationale est très présente, comme la recherche sur les animaux modifiés par génie génétique, facilitera le transfert de données importantes, ce qui aura pour résultat d'améliorer les soins aux animaux et de mieux employer les ressources tout en augmentant la validité des données scientifiques.

2.5 Résumé des plans et des priorités

Le CCPA continuera d'élaborer des lignes directrices et d'examiner celles qui existent selon les critères d'établissement des priorités déterminés par le Comité des lignes directrices. La participation des membres des sous-comités d'experts et des représentants des groupes d'intervenants sera un facteur clé pour l'élaboration de lignes directrices adaptées aux besoins canadiens. Le Programme des lignes directrices doit également fournir des commentaires et des suggestions aux autres programmes du CCPA et leur donner accès aux renseignements pertinents recueillis au cours de l'élaboration des lignes directrices. Il doit aussi tirer profit de l'apport des autres programmes dans son propre travail.

Il faut concevoir divers outils pour appuyer la mise en œuvre de chacune des nouvelles lignes directrices. Au cours des cinq prochaines années, une analyse des répercussions sera menée avant l'élaboration de nouvelles lignes directrices pour déterminer d'avance l'appui nécessaire à la mise en œuvre des nouvelles exigences qu'elles poseront.

La collaboration interdisciplinaire, essentielle à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'acceptation des lignes directrices du CCPA, continuera d'être un élément important du Programme des lignes directrices.

L'harmonisation internationale procurera des avantages au CCPA en matière de transfert à la communauté internationale des connaissances générées au Canada, contribuant ainsi à la mondialisation croissante de la science. De plus, l'utilisation de lignes directrices internationales ou émises par d'autres autorités accroît l'efficacité de l'élaboration des lignes directrices du CCPA. La collaboration avec le groupe de consultation international qui réunit les lignes directrices récemment élaborées se poursuivra,

de même que la participation des membres du personnel du CCPA aux réunions internationales pertinentes, et la collaboration avec le Conseil international des sciences de l'animal de laboratoire (ICLAS) pour l'élaboration de principes internationalement convenus sur le soin et l'utilisation des animaux en science.

3. Trois R

L'année 2009 marque le 50^e anniversaire de la publication du livre de Russel et Burch, *Principles of Humane Experimental Technique*¹ [les principes d'une technique expérimentale conforme à l'éthique], dans lequel les Trois R sont décrits pour la première fois. C'est donc à un moment propice que le CCPA a officiellement lancé son Programme des Trois R, puisqu'il offre l'occasion de décrire brièvement et de prouver le bien-fondé du rôle du CCPA dans la promotion et dans la mise en œuvre des Trois R au Canada.

Comme le Programme des Trois R est nouveau, les cinq prochaines années devront être consacrées à l'établissement du cadre théorique de ses activités et des priorités des projets comme décrit dans les sections 3.1 et 3.2. Le Programme des Trois R comprend deux principaux volets, décrits dans les sections 3.3 et 3.4, soit :

- la promotion des Trois R par la communication de l'éthique en expérimentation animale selon le CCPA, la tenue à jour du microsite sur les Trois R et la consolidation du rôle du CCPA en tant que centre canadien des Trois R;
- et l'appui à la mise en œuvre des Trois R dans tous les domaines liés à l'utilisation des animaux en science que couvre le Programme du CCPA.

Au Secrétariat, les activités du Programme des Trois R sont menées par les membres du personnel du Secteur des lignes directrices et des Trois R, comme le précise la section 3.5. Cet arrangement opérationnalise les liens entre le Programme des lignes directrices et le Programme des Trois R.

3.1 Élaboration du cadre théorique du Programme des Trois R

3.1.1 Introduction

La *Politique du CCPA sur : les principes régissant la recherche sur les animaux* (1989), dans laquelle le CCPA définit les Trois R, fournit les fondements de l'ensemble du Programme du CCPA et constitue le point de départ de toutes les lignes directrices du CCPA. Le respect de ces principes par le CCPA est directement en accord avec les fondements des organismes nationaux et internationaux responsables de la surveillance de l'utilisation des animaux en science².

Il est important pour le CCPA d'avoir des fondements scientifiques pour ses travaux, car ces fondements lui confèrent de la crédibilité en tant qu'organisme reconnu au Canada et à travers le monde et en tant que centre canadien des Trois R.

1 Russell, W.M.S. et Burch, R. (1959) *Principles of Humane Experimental Technique*, Herts (Royaume-Uni), Potters Bar, UFAW.

2 Par exemple, le Conseil des organisations internationales des sciences médicales (CIOMS) (1985) *International Guiding Principles for Biomedical Research Involving Animals* (en ligne), http://www.cioms.ch/frame_1985_texts_of_guidelines.htm [en anglais seulement]; le U.S. Government *Principles for the Utilization and Care of Vertebrate Animals Used in Testing, Research, and Training* (en ligne), <http://grants.nih.gov/grants/olaw/references/PHSPolicyLabAnimals.pdf> [en anglais seulement]; et la Directive du Conseil du 24 novembre 1986 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la protection des animaux utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques (86/609/EEC) (en ligne), http://ec.europa.eu/food/fs/aw/aw_legislation/scientific/86-609-eec_fr.pdf.

3.1.2 Besoins perçus

Le Programme des Trois R doit adopter pour ses activités une approche fondée sur la science, et ce, tant pour établir la crédibilité de ce programme que pour l'harmoniser avec les fondements des autres programmes du CCPA. À cet égard, il est nécessaire de mieux comprendre le processus d'intégration du savoir scientifique dans les politiques. Pour préciser les fondements théoriques du Programme du CCPA, il est nécessaire de mieux comprendre les forces législatives et non législatives de la mise en œuvre des Trois R dans d'autres pays, comme les *Principles on Biomedical Research* du Conseil des organisations internationales des sciences médicales, les *Principles for the Utilization and Care of Vertebrate Animals Used in Testing, Research, and Training* du gouvernement américain, la *Directive 86/609* de l'Union européenne ou le Règlement REACH de l'Europe.

De plus, la définition des concepts et de la terminologie fréquemment utilisés par le CCPA, la mise en application de ces concepts lors de la mise en œuvre de ses lignes directrices ainsi que la diffusion de ces connaissances aux participants au Programme du CCPA, sont nécessaires pour favoriser une meilleure compréhension de ce Programme.

3.1.3 Exigences

Des travaux de recherche sont requis pour mieux comprendre l'application de la science dans les politiques. Cela pourrait se faire, par exemple, par la participation des boursiers au département de politiques publiques de l'Université d'Ottawa. Il sera également nécessaire de se tenir au courant des changements législatifs et réglementaires internationaux liés aux Trois R par une interaction régulière avec des collègues du monde entier.

L'établissement de paramètres pour une compréhension des fondements théoriques de la mise en œuvre des Trois R dans divers domaines nécessitera la publication d'articles, examinés par des pairs et rédigés conjointement par des membres du Secrétariat du CCPA et des collaborateurs sur la mise en œuvre des Trois R pour des types particuliers de recherche (p. ex, *Incorporation of the Three Rs in Wildlife Research*³). Il faudra produire aussi des documents de travail, préparés et rédigés conjointement par des membres du Secrétariat du CCPA et des collaborateurs, sur des sujets pertinents, comme les catégories de techniques à caractère invasif, le terme « éthique » ou la définition de la douleur.

Pour aider à comprendre les fondements de la terminologie du CCPA, il sera nécessaire d'afficher sur son site Web des documents d'information qui exposent les grandes lignes du Programme des Trois R et la définition des concepts et des termes employés dans le cadre de ce programme.

Le renforcement des fondements et de la mise en œuvre des Trois R nécessite des présentations lors de réunions scientifiques et d'ateliers nationaux et régionaux.

3.1.4 Résultats attendus

À partir des renseignements essentiels décrits ci-dessus, les personnes qui s'occupent du soin et de l'utilisation des animaux en science auront une meilleure compréhension et appréciation de l'approche fondée sur la science que le CCPA a adoptée pour l'élaboration de ses politiques et de ses lignes directrices. Ces personnes auront des renseignements détaillés sur la manière de mettre en application les Trois R dans certaines catégories spécifiques d'utilisation d'animaux à des fins scientifiques et auront la possibilité de participer à l'élaboration de politiques connexes plus tôt que par le passé. Ces facteurs fourniront aux utilisateurs d'animaux des fondements plus solides pour l'interprétation des lignes directrices et des politiques du CCPA et une meilleure compréhension de l'utilisation d'animaux en science.

³ Griffin, G. et Gauthier, C. (2004) Incorporation of the principles of the Three Rs in wildlife research, dans *ATLA* 32 (Suppl. 1):215-219.

3.2 Établissement de priorités pour les projets du Programme des Trois R

3.2.1 Introduction

L'incidence éventuelle d'une activité proposée pour le remplacement, la réduction ou le raffinement de l'utilisation des animaux est le principal critère utilisé par le Comité des Trois R pour déterminer les activités qui doivent être entreprises.

3.2.2 Besoins perçus

Afin d'établir l'ordre de priorité pour les projets du Programme des Trois R, il est nécessaire d'avoir suffisamment de renseignements généraux sur chaque projet pour que le Comité des Trois R comprenne bien :

- les besoins du Programme des évaluations, des membres des CPA (y compris les représentants du public) et des chercheurs en matière de renseignements et de conseils sur les Trois R;
- les types et la prépondérance de l'utilisation des animaux en recherche et les questions d'éthique ou de bien-être animal les plus urgentes;
- l'incidence de l'utilisation des animaux sur l'apprentissage des étudiants ou sur les compétences des stagiaires;
- les tendances scientifiques et politiques qui ont des conséquences sur les études reliées à la réglementation;
- et les répercussions de toute activité proposée sur les participants au Programme du CCPA qui interviennent dans l'utilisation des animaux en science.

3.2.3 Exigences

Un examen suivi des revues scientifiques, notamment de celles spécialisées sur le bien-être animal, l'éthique animale ou le soin des animaux, est requis pour s'assurer qu'on recense les renseignements les plus à jour sur les questions émergentes en lien avec l'utilisation des animaux en science et avec le progrès réalisé en soin des animaux. La participation avec les milieux de la recherche et de la protection des animaux est nécessaire pour connaître les progrès scientifiques et les défis auxquels les chercheurs et les organismes de réglementation sont confrontés. L'accès à une base de données des recommandations faites dans les rapports d'évaluation est requis pour obtenir des renseignements objectifs sur les défis auxquels les institutions sont confrontées. De plus, la collecte et l'analyse en continu des données sur l'utilisation des animaux, effectuées en collaboration avec le Programme des évaluations, sont nécessaires pour cerner les questions de bien-être animal et d'éthique à examiner.

Afin de traiter les données ci-dessus, il faut élaborer une structure objective pour l'établissement des priorités. Une fois celle-ci adoptée, des outils de « gestion de projets » appropriés sont requis pour s'assurer de la surveillance du déroulement du travail avec des résultats mesurables.

3.2.4 Résultats attendus

L'établissement des priorités pour les activités des Trois R fournira des fondements solides qui porteront sur des préoccupations relatives au bien-être animal, aux besoins des participants au Programme du CCPA et aux problèmes émergents dans l'exécution de la recherche ou dans l'interface avec les organismes de réglementation concernant les enjeux politiques associés aux animaux. Le processus officiel d'établissement des priorités assurera une responsabilisation à l'égard des décisions liées aux activités qui seront menées et permettra une réponse plus rapide aux défis actuels liés aux Trois R et auxquels les CPA, le Programme des évaluations et le milieu scientifique sont confrontés. Comme l'ont recommandé les participants au Forum 2008 du CCPA, une évaluation des répercussions avant la mise en œuvre de toute activité proposée permettra de déterminer les coûts pour les participants au Programme du

CCPA ainsi que leurs préoccupations. Cela aidera également à l'établissement des priorités pour les travaux.

3.3 Promotion des Trois R

Le Programme des Trois R a été institué pour promouvoir la connaissance et la sensibilisation aux questions d'éthique entourant l'utilisation des animaux en science, conformément à la demande suivante des organismes subventionnaires :

“...continued attention needs to be given to exploring and promoting the fundamental principles of the “3Rs”... we believe that the concept of “Replacement” of animals with appropriate non-animal systems or with species lower on the phylogénique should receive equal emphasis...”⁴

NSERC/CIHR Evaluation Committee Report 2002

3.3.1 Microsite du CCPA sur les Trois R

3.3.1.1 Introduction

Avant de mettre sur pied le Programme des Trois R, une consultante a conçu un microsite sur les Trois R pour le CCPA. Il est prévu que, d'ici mars 2009, les quatre principaux éléments du microsite seront en ligne, soit les solutions de rechange des Trois R, les sujets d'intérêts et ressources additionnelles, le guide de recherche documentaire dans le domaine des Trois R et le tableau des méthodes de rechange pour les essais : validation et statut réglementaire.

3.3.1.2 Besoins perçus

Un microsite à jour sur les Trois R est requis. Il doit être adapté aux besoins des chercheurs canadiens, des membres des CPA et des personnes affectées au soin des animaux, en plus de fournir des renseignements généraux suffisants pour les profanes. Il est nécessaire d'examiner les Trois R, non pas en termes abstraits, mais par le partage des « expériences réussies » (p. ex., des descriptions des études auxquelles la mise en œuvre des Trois R a donné une valeur ajoutée, des renseignements sur les meilleures pratiques et l'état actuel des méthodes de rechange). Une communication progressive des meilleures pratiques et des derniers renseignements sur les Trois R est nécessaire, incluant un moyen d'indiquer que cela peut surpasser les exigences actuelles des lignes directrices du CCPA.

3.3.1.3 Exigences

Une révision régulière du microsite est requise pour ajouter de nouveaux renseignements pertinents, tenir à jour le tableau des méthodes de rechange, ajouter de nouvelles références à la base de données de référence et maintenir des liens fonctionnels. Il est nécessaire de collaborer avec les scientifiques canadiens pour recenser les expériences réussies de mise en œuvre des Trois R. De plus, le repérage de ressources uniques requises par les chercheurs canadiens, les membres des CPA et le personnel affecté aux soins des animaux, aidera à orienter le travail d'élaboration de nouvelles sections du microsite. Ceci peut nécessiter :

- des articles commandés portant sur des sujets clés;
- des ateliers pour expliquer le fonctionnement du microsite sur les Trois R et pour solliciter des commentaires et des suggestions;

⁴ « ...une attention continue doit être accordée à l'étude approfondie et à la promotion des principes fondamentaux des « Trois R » [...] nous croyons que le concept de « remplacement » des animaux avec un système non animal approprié ou avec des espèces se trouvant plus bas sur l'échelle phylogénique mérite une attention égale... » [extrait du rapport du comité d'évaluation du CRSNG et des IRSC de 2002, notre traduction]

- et des réponses, en temps opportun, aux participants au Programme du CCPA qui ont fourni des commentaires et des suggestions sur le microsite.

3.3.1.4 Résultats attendus

La tenue à jour du microsite sur les Trois R et l'ajout de nouveaux renseignements et outils assureront l'importance de ce site comme ressource pour les membres des institutions canadiennes. L'utilisation des renseignements fournis devrait aider les chercheurs à mettre en œuvre les meilleures pratiques, ce qui, en fin de compte, sera avantageux pour la qualité de la science et pour le bien-être des animaux utilisés en science.

3.3.2 Le CCPA, centre canadien des Trois R

3.3.2.1 Introduction

De nombreux pays ont des centres nationaux sur les Trois R. Ces centres fournissent des avis et des directives sur les solutions de réduction, de raffinement et de remplacement. Le CCPA est déjà reconnu comme le centre canadien des Trois R, comme l'attestent les invitations pour la participation du Secrétariat aux réunions internationales des centres des Trois R (à Baltimore en novembre 2006 et à Tokyo en août 2007) et sa qualité de membre du projet international pour Altweb⁵, une ressource en ligne complète sur les Trois R. Le CCPA a également été invité à organiser le 8^e Congrès mondial sur les alternatives et l'utilisation des animaux en sciences de la vie (8^e Congrès mondial), qui se tiendra à Montréal en 2011, en reconnaissance de son importante contribution et de celle, tout aussi importante, des chercheurs et des vétérinaires canadiens dans le domaine des solutions de raffinement.

3.3.2.2 Besoins perçus

Le CCPA est reconnu à l'étranger comme le centre canadien des Trois R. Le CCPA se doit de consolider ce rôle sur le plan national pour être un centre national des Trois R efficace. L'organisation du 8^e Congrès mondial qui aura lieu à Montréal en 2011 est nécessaire pour répondre à cet objectif.

3.3.2.3 Exigences

Une interaction et un partage améliorés des ressources entre les centres des Trois R du monde entier seront requis pour recenser les éléments importants des centres qu'il faudrait incorporer dans celui du Canada. Pour faire du 8^e Congrès mondial une réussite, il est nécessaire de trouver des partenaires nationaux et internationaux, des chercheurs et des personnes affectées au soin des animaux pour élaborer le programme scientifique et les autres activités du congrès.

3.3.2.4 Résultats attendus

Davantage d'interaction avec les partenaires internationaux au sujet des initiatives des Trois R permettra au CCPA de continuer d'être considéré comme le centre canadien des Trois R et d'être sollicité à ce titre. Le partage en temps opportun de nouveaux renseignements entre les centres solidifiera le statut du CCPA sur le plan national et international.

L'identification des principaux intervenants, au Canada et dans le monde, qui peuvent contribuer à l'excellence scientifique liée aux Trois R ou qui démontrent une participation réussie des représentants du public quant à une utilisation éthique des animaux, aura pour résultat de produire un programme scientifique solide pour le 8^e Congrès mondial. Bien que ce soit un privilège d'organiser ce congrès, le succès de ce dernier se traduira également par une renommée internationale accrue pour le CCPA.

5 <http://altweb.jhsph.edu/> [en anglais seulement]

3.4 Appui à la mise en œuvre des Trois R

Afin de maintenir une bonne responsabilisation envers le public et une crédibilité internationale pour la surveillance de la science au Canada, les comités précédents du CRSNG et des IRSC qui ont évalué le Programme du CCPA ont recommandé d'accroître le mandat des Trois R :

« ...additional activities which could contribute to ensuring a credible national program are... ensuring a solid scientific basis for standards and practices by promoting research in support of replacing animal use, refining the procedures involved to minimize pain and distress, and reducing the number of animals used to the justifiable minimum.⁶ »

CIHR/NSERC Evaluation Committee Report 2005

Les activités décrites ci-dessous visent à favoriser une mise en œuvre efficace des Trois R dans chacun des principaux domaines scientifiques encadrés par le CCPA.

3.4.1 Mise en œuvre des Trois R en recherche

Il existe une grande variété d'opinions concernant l'acceptabilité de la recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux. Cependant, les Trois R fournissent une approche de l'utilisation des animaux en recherche qui est appuyée par une large fraction de l'opinion publique.

Quoique cela puisse être conceptuellement obscur, le terme anglais « alternatives » a été défini par Smyth (1979)⁷ dans le but de se concentrer sur des aspects qui présentent le plus grand potentiel de douleur et de détresse, non seulement par le remplacement des animaux (Remplacement), mais aussi par la réduction du nombre d'animaux utilisés (Réduction) ou par le fait d'entraîner moins de douleur et de détresse chez les animaux (Raffinement). Cette approche est celle utilisée par le CCPA.

Selon la *Politique du CCPA sur : les principes régissant la recherche sur les animaux* (1989), les animaux peuvent être utilisés à des fins de recherche seulement s'il n'existe aucune autre manière d'obtenir l'information. Cependant, répondre à cette exigence peut présenter un défi qui nécessite l'élaboration de nouvelles méthodes, un engagement envers l'amélioration des stratégies de recherche et l'utilisation de solutions de rechange déjà existantes.

3.4.1.1 Examen des projets de recherche

3.4.1.1.1 Introduction

Une étude récente de l'Université Radboud, aux Pays-Bas⁸, a montré que le fait de fournir une aide aux chercheurs pour évaluer les Trois R avant l'examen par un CPA améliore l'excellence scientifique par la garantie que le protocole expérimental et les méthodes d'analyse statistique sont appropriés (réduction), le modèle animal (ou non animal) choisi est approprié (remplacement et réduction) et la méthodologie est améliorée (raffinement). Ce type de soutien a été demandé par les participants au Programme du CCPA pendant le Forum 2008 du CCPA.

⁶ « ...des activités additionnelles pouvant contribuer à l'assurance d'un programme national crédible sont [...] assurer des fondements scientifiques solides pour les normes et les pratiques par la promotion de la recherche qui appuie le remplacement des animaux, le raffinement des procédures requises pour réduire au minimum la douleur et la détresse et la réduction du nombre d'animaux utilisés à un minimum justifiable ». [extrait du rapport de 2005 du comité d'évaluation du CRSNG et des IRSC, notre traduction]

⁷ Smyth, D. (1978) *Alternatives to Animal Experiments*. Londres (Royaume-Uni), Scolar Press. (David Smyth, physiologue britannique, était président de la Research Defence Society du Royaume-Uni lorsqu'il a élaboré la définition des Trois R) [en anglais seulement]

⁸ Savenije B., van der Vaart L. et Ritskes-Hoitinga M. (2007) *Searching for Alternatives : A Service by the 3Rs Research Centre*. Présenté lors du 7^e Congrès mondial sur les alternatives à l'utilisation des animaux en sciences de la vie à Tokyo [en anglais seulement].

3.4.1.1.2 Besoins perçus

Les chercheurs doivent avoir un meilleur accès à l'information sur les protocoles expérimentaux appropriés, les méthodes d'analyse statistique, le choix du modèle animal et la méthodologie. Notamment, une évaluation de la recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux est requise avant la mise en œuvre du protocole, y compris la détermination des questions à savoir si l'espèce animale proposée est la plus appropriée pour l'étude et si des solutions qui mettent en œuvre les Trois R peuvent être appliquées.

3.4.1.1.3 Exigences

La mise en ligne du Guide de recherche sur les Trois R est nécessaire pour que les chercheurs puissent accéder facilement aux ressources en la matière.

Des discussions organisées avec des représentants du CRSNG et des IRSC sont requises pour déterminer comment une évaluation peut être effectuée avant la mise en œuvre du protocole dans le cadre du processus de révision des subventions. Même si cela est possible, un examen des ressources humaines sera nécessaire pour permettre à la directrice du Programme des lignes directrices et du Programme des Trois R de coordonner, avec les spécialistes du CCPA, les organismes subventionnaires et les spécialistes du milieu scientifique national et international, les examens des protocoles avant leur mise en œuvre.

Des présentations (p. ex., des symposiums, des webinaires), autonomes ou dans le cadre d'un atelier national du CCPA et lors de réunions scientifiques, sont nécessaires pour inciter les scientifiques de l'école dominante à mettre en œuvre les solutions offertes par les Trois R.

3.4.1.1.4 Résultats attendus

Le microsite sur les Trois R fournira des outils adaptés aux besoins des chercheurs canadiens et aidera ainsi à procéder à une analyse des Trois R avant de soumettre un protocole pour examen par un CPA. L'examen des Trois R pour les subventions financées devrait améliorer l'excellence scientifique en s'assurant que les protocoles expérimentaux, les méthodes d'analyse statistique et le choix du modèle animal (ou non animal) sont appropriés. Une analyse comparative de cette initiative par rapport aux examens similaires menés par le UK National Centre for the Three Rs (NC3Rs)⁹ et l'Université Radboud, y compris l'utilisation de mesures comparables des résultats, fera ressortir les domaines dans lesquels il pourrait rester du travail à accomplir pour fournir une valeur ajoutée aux projets de recherche. Des symposiums ou des webinaires auxquels participeraient des scientifiques de l'école dominante devraient avoir pour résultat une mise en œuvre efficace des Trois R.

3.4.1.2 Promotion de la recherche en appui aux Trois R

3.4.1.2.1 Introduction

Lors de deux évaluations antérieures effectuées par des comités des organismes subventionnaires, il a été demandé au CCPA d'accroître ses efforts de promotion du recours aux Trois R en recherche, notamment pour l'élaboration de méthodes de mise à l'essai de la sécurité des produits. Il y a eu une discussion avec les représentants des organismes subventionnaires en vue d'étudier la possibilité d'un financement « complémentaire » pour que les chercheurs qui ont déjà obtenu une subvention puissent mener d'autres études, essentiellement dans le domaine du raffinement (p. ex., l'amélioration des points limites, l'utilisation d'analgésiques et l'élaboration d'approches in vitro pour la production d'anticorps monoclonaux).

3.4.1.2.2 Besoins perçus

Il est nécessaire d'avoir un financement de la recherche adapté au domaine des Trois R pour faire concorder la position du Canada avec celle d'autres pays qui offrent des subventions distinctes pour les

⁹ <http://www.nc3rs.org.uk/> [en anglais seulement]

Trois R. Il est également nécessaire de financer la recherche qui vise à combler les lacunes décelées pendant l'élaboration des lignes directrices.

Favoriser la communication avec les centres de recherche établis en biologie des systèmes et en bioinformatique est nécessaire pour déterminer les domaines dans lesquels des solutions faisant appel aux Trois R sont élaborées ou ceux dans lesquels il serait possible d'inciter à ce faire.

3.4.1.2.3 Exigences

Le lobbying auprès de tous les organismes subventionnaires pertinents et autres bailleurs de fonds des activités scientifiques faisant appel à l'utilisation des animaux est un impératif pour fournir un financement complémentaire, pour définir des mécanismes de financement de la recherche (possiblement par la création d'un institut de recherche « virtuel » sur les Trois R) ou pour fournir un financement particulier pour les subventions dans le domaine des Trois R.

L'analyse des progrès en biologie des systèmes et en bioinformatique est requise, car ces progrès peuvent être pertinents pour les solutions de remplacement.

3.4.1.2.4 Résultats attendus

Le financement des Trois R par les organismes subventionnaires et autres bailleurs de fonds ainsi que le recensement des recherches financées pour l'élaboration de solutions de rechange des Trois R et pour leur affichage sur le microsite sur les Trois R favoriseraient la recherche dans le domaine des Trois R.

3.4.2 Mise en œuvre des Trois R en enseignement et en formation

3.4.2.1 Introduction

Les animaux utilisés à des fins pédagogiques ne servent pas à la découverte, à la démonstration ou au développement de nouvelles idées ou techniques, mais plutôt à démontrer des principes qui sont déjà bien connus ou à apprendre des techniques ou développer des habiletés. Ceci accroît la responsabilité de s'assurer que des animaux sont utilisés seulement lorsque les connaissances pouvant être ainsi acquises surpassent celles qui pourraient l'être par le recours à une solution de remplacement. Le nouveau microsite du CCPA sur les Trois R a une section sur l'enseignement et les Trois R et offre des ressources qui peuvent être utilisées pour trouver des solutions de remplacement appropriées.

3.4.2.2 Besoins perçus

Les personnes responsables de l'enseignement ou de la formation au Canada ont besoin d'un accès à des ressources à jour. Même si ces dernières sont mises à leur disposition, il faut établir des critères utiles pour l'évaluation du mérite pédagogique des méthodes d'enseignement et de formation qui font appel à l'utilisation des animaux et de celles qui n'y font pas appel. Comme certaines des difficultés de la mise en œuvre des Trois R ont trait aux coûts associés aux changements, il faut élaborer une stratégie pour pallier les dépenses qui devront être engagées par les institutions qui désirent adopter des méthodes d'enseignement qui ne font pas appel à l'utilisation des animaux.

3.4.2.3 Exigences

Des mises à jour régulières doivent être apportées au microsite sur les Trois R pour s'assurer que les renseignements sont actualisés et qu'ils conviennent aux responsables de la formation et de l'éducation au Canada. Ceci comprend l'affichage de renseignements sur les méthodes d'enseignement ou de formation qui mettent en œuvre les Trois R et qui sont utilisées dans les établissements d'enseignement canadiens. De plus, des ateliers sur la mise en pratique des solutions de rechange des Trois R en enseignement sont requis pour mieux appuyer le passage à des approches qui s'éloignent de celles des laboratoires d'animaux classiques. Ces ateliers peuvent être envisagés comme moyen de pallier les coûts de ce passage.

L'établissement d'un groupe de travail est nécessaire pour préparer un rapport sur la manière d'évaluer le mérite pédagogique d'une méthode d'enseignement ou de formation.

3.4.2.4 Résultats attendus

Un accès aux solutions de remplacement et une manière d'évaluer le mérite pédagogique des ressources fourniront les outils nécessaires aux responsables de la formation et de l'éducation pour inclure les méthodes qui ne font pas appel à l'utilisation d'animaux les plus pertinentes au sein de leur laboratoire d'enseignement ou de formation. Les CPA disposeront alors également d'outils qui leur permettront de s'assurer que cette stratégie est adoptée de façon satisfaisante au sein de leur institution.

3.4.3 Mise en œuvre des Trois R dans les tests

3.4.3.1 Introduction

La mise en œuvre des Trois R dans les tests pose un défi particulier compte tenu d'un certain nombre de facteurs dont :

- l'obligation légale d'utiliser des animaux dans les tests d'innocuité des produits en respectant les directives, ce qui peut restreindre les possibilités pour les CPA de modifier les procédures en réponse à des préoccupations liées aux Trois R;
- les objectifs expérimentaux qui visent à produire un effet toxique chez l'animal, souvent accompagné de douleur ou de détresse, les effets délétères chez l'animal faisant partie intégrante de la procédure expérimentale;
- les restrictions d'accès aux données expérimentales obtenues dans un contexte commercial (pour des raisons de confidentialité), ce qui peut entraîner la répétition d'expérimentations faisant appel à l'utilisation des animaux et priver de renseignements utiles les évaluations détaillées concernant la validité du modèle animal comme représentation de l'humain.

En 2001, l'ICLAS et le CCPA ont organisé le symposium international sur les tests réglementaires et le bien-être animal (International Symposium on Regulatory Testing and Animal Welfare¹⁰). Pour donner suite à ce symposium, les deuxième et troisième bourses de recherche du CCPA sur l'élaboration des politiques relatives aux animaux ont été offertes dans le domaine des études liées à la réglementation et au bien-être animal. La deuxième boursière a mené une étude de cas pour déterminer les possibilités et les défis de la mise en œuvre des Trois R dans les essais réglementaires sur les toxines de mollusques.

3.4.3.2 Besoins perçus

Le CCPA se doit d'avoir une solide compréhension des exigences réglementaires actuelles, des tendances émergentes dans les essais réglementaires de toxicité et de la validation des nouvelles méthodes. Une collaboration accrue avec des représentants clés de divers organismes de réglementation est nécessaire pour déterminer de quelle manière le CCPA peut aider à la mise en œuvre des Trois R.

Comme le CCPA a déjà entrepris des activités liées à la mise en œuvre des Trois R dans les essais sur les toxines de mollusques, des efforts soutenus sont nécessaires pour transmettre les recommandations issues de l'étude de cas en accord avec les efforts déployés par d'autres autorités, ce qui mènera à un atelier international satellite lié au 8^e Congrès mondial.

3.4.3.3 Exigences

Il est nécessaire d'identifier des représentants d'organismes de réglementation et de tenir régulièrement des réunions avec ces derniers, notamment avec des personnes qui participent au dialogue international sur la mise en œuvre des Trois R dans les essais réglementaires (p. ex., le coordonnateur national du

¹⁰ http://dels.nas.edu/ilar_n/ilarjournal/43_supp/v43supGriffin.pdf [en anglais seulement]

Canada pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le représentant canadien au sein du groupe de travail de l'International Cooperation on Alternative Test Methods (ICATM) nouvellement constitué et le président du groupe de travail de la National Academies of Science des États-Unis sur les essais de toxicité au 21^e siècle).

Des ateliers avec des représentants des organismes de réglementation sont requis dans des domaines comme la transmission des recommandations issues des études de cas ou l'encouragement à la mise en œuvre au Canada des recommandations du rapport de la National Academies of Science.

Le sous-comité du CCPA sur les tests n'a pas été actif au cours des deux ou trois dernières années. La reprise des activités du sous-comité est nécessaire, notamment pour examiner les lignes directrices internationales pour les essais, comme celles de l'OCDE.

Le CCPA n'a pas affecté de ressources substantielles à la mise en œuvre des Trois R dans les études reliées à la réglementation. Cependant, le programme de boursier fournit une occasion d'avoir une participation limitée dans ce domaine. Les travaux de la troisième boursière sur l'élaboration des politiques relatives aux animaux portant sur des sujets en lien avec la mise en œuvre des Trois R dans des domaines particuliers des études reliées à la réglementation sont nécessaires pour poursuivre cette mission. De plus, des mises à jour régulières du Tableau des méthodes de rechange pour les essais : validation et statut réglementaire affiché sur le microsite du CCPA sur les Trois R et une demande de suggestions et de commentaires sur ce tableau à l'intention des organismes de réglementation seront nécessaires pour que le CCPA puisse assurer la mise à jour des renseignements.

3.4.3.4 Résultats attendus

Une meilleure compréhension des exigences réglementaires actuelles aidera les institutions à évaluer les protocoles pour les tests. Cela aidera également les équipes d'évaluation pendant leurs visites de laboratoires de recherche contractuels et d'autres institutions qui mènent des tests à des fins réglementaires faisant appel à l'utilisation d'animaux. Une participation avec les organismes de réglementation du Canada et une interface avec la communauté internationale qui participe à l'élaboration et à la validation des méthodes de rechange à des fins d'études reliées à la réglementation se traduiront en fin de compte par une participation canadienne accrue à la mise en œuvre des Trois R dans ce domaine.

3.5 Ressources humaines

3.5.1 Introduction

La subvention 2008-2011 du CRSNG et des IRSC n'inclut pas le financement demandé pour un directeur du Programme des Trois R. Une réorganisation au sein du Secrétariat a donné lieu à la mise sur pied d'un seul secteur pour les lignes directrices et les Trois R, dont la responsabilité est de mettre en œuvre le plan quinquennal pour chacun de ces deux programmes. Les membres permanents du Secteur des lignes directrices et des Trois R sont :

- directrice, Programme des lignes directrices et Programme des Trois R;
- directrice, Élaboration des lignes directrices;
- traductrice scientifique et adjointe à la recherche;
- adjointe à la recherche;
- coordinatrice des Trois R (contractuelle à temps partiel).

Ce secteur accueille aussi les boursières du CCPA en recherche sur l'élaboration des politiques relatives aux animaux, une des bourses étant axée sur le Programme des Trois R et l'autre sur le Programme des lignes directrices. Le programme de bourses du CCPA a reçu une subvention pour le cycle de financement 2008-2011 qui est suffisante pour offrir concurremment deux bourses.

3.5.2 Besoins perçus

Une distribution appropriée des ressources humaines est nécessaire pour le maintien d'un Programme des lignes directrices et pour établir le Programme des Trois R, reflétant ainsi les réalités financières associées à la subvention du CRSNG et des IRSC.

3.5.3 Exigences

Les ressources humaines pour la mise en œuvre du plan quinquennal en ce qui concerne le Programme des lignes directrices et le Programme des Trois R seront très sollicitées. Par conséquent, des moyens créatifs d'entreprendre certaines des activités prévues seront requis, notamment :

- l'intégration, au sein des deux programmes, de boursiers qui auront des plans de travail détaillés pour contribuer à la mise en œuvre des projets énumérés dans le plan quinquennal et dont les activités seront supervisées par la directrice du Programme des lignes directrices et du Programme des Trois R et par la directrice de l'élaboration des lignes directrices, en plus d'être encadrées par des comités consultatifs composés de membres spécialisés dans le domaine d'étude en question;
- et le recours au travail étudiant (étudiant de premier cycle ou travail dirigé de diplômé) pour fournir des examens de la documentation scientifique ou des ébauches de documents pour étayer les lignes directrices, les outils de mise en œuvre, les documents de travail et autres.

3.5.4 Résultats attendus

Une gestion appropriée des ressources humaines disponibles pour le Programme des lignes directrices et le Programme des Trois R permettra de réussir la mise en œuvre de ces sections du plan quinquennal d'ici la fin de mars 2014.

3.6 Résumé des plans et des priorités

Les plans présentés ci-dessus rassemblent les éléments clés du Programme des Trois R du CCPA. Comme il s'agit d'un nouveau programme, chacun des éléments sera établi dans le contexte d'une collaboration entre les membres du Comité des Trois R et ceux du Secrétariat au cours des cinq prochaines années.

L'élaboration du programme nécessitera une vive attention aux fondements du CCPA dans son ensemble, notamment aux liens étroits avec chacun de ses autres programmes, soit Évaluations, Lignes directrices et Éducation, formation et communications. Dans ce contexte, l'établissement du cadre théorique du Programme des Trois R sera très important, tout comme la promotion des Trois R auprès des participants au Programme du CCPA.

La tenue à jour du microsite sur les Trois R et l'ajout de nouveaux renseignements et outils assureront son importance comme ressource pour les membres des institutions canadiennes. L'utilisation des renseignements fournis devrait aider les chercheurs à mettre en œuvre les meilleures pratiques, ce qui, en fin de compte, serait avantageux pour la qualité de la science et pour le bien-être des animaux utilisés en science.

Au sein de la communauté internationale, le CCPA est déjà considéré comme le centre canadien des Trois R. Le succès du Programme des Trois R reposera sur une collaboration continue avec des collègues du monde entier et sur l'établissement de sa crédibilité par des collaborations avec les institutions canadiennes.

L'établissement des priorités des projets du Programme des Trois R est essentiel pour fournir un équilibre approprié aux diverses utilisations des animaux en science, c'est-à-dire en recherche, en enseignement et dans les tests. L'accès à une base de données de recommandations émises dans des rapports d'évaluation est nécessaire pour fournir des renseignements objectifs sur les défis auxquels les institutions sont confrontées. De plus, il est nécessaire de poursuivre la collecte et l'analyse de données sur l'utilisation des

animaux, effectuées en collaboration avec le Programme des évaluations, pour recenser les questions de bien-être animal et d'éthique à examiner.

4. Éducation, formation et communications

Le rôle primordial du Programme de l'éducation, de la formation et des communications est de communiquer les lignes directrices et les éléments d'information du CCPA ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre des possibilités d'éducation et de formation pour les participants au Programme du CCPA. Ceci exige une collaboration étroite avec les programmes des évaluations et des lignes directrices en vue de transformer le contenu fourni par ces deux programmes en des outils conviviaux pour les participants. En qualité d'organisme national responsable de la surveillance du soin et de l'utilisation éthique des animaux en science, le CCPA se doit de communiquer efficacement avec le milieu de la recherche, les personnes affectées au soin des animaux utilisés en science et le grand public.

Par conséquent, les principaux objectifs du Secteur de l'éducation, de la formation et des communications sont :

- de concevoir des possibilités d'éducation et des ressources pour les utilisateurs d'animaux et les membres des CPA des institutions, notamment de nouveaux modules de formation pour le Programme national de formation institutionnelle des utilisateurs d'animaux (PNFIUA), des ateliers et des séances de formation;
- de favoriser l'appui aux possibilités de formation pour les vétérinaires et le personnel affecté aux soins des animaux;
- d'accroître l'éducation du public sur le rôle du CCPA en matière d'examen des questions d'éthique et de surveillance de l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les tests et pour la production de produits biologiques, et ce, en collaboration avec d'autres partenaires;
- et de fournir des services et des outils de communications améliorés, notamment un site Web instructif et convivial.

4.1 Éducation et formation

Le CCPA fournit des renseignements essentiels aux participants à ses programmes et au grand public par la création de matériel didactique et par la diffusion d'une information complète sur le site Web du CCPA et lors des ateliers.

4.1.1 PNFIUA

4.1.1.1 Introduction

Le PNFIUA se compose actuellement des cinq composantes suivantes : les *Lignes directrices du CCPA sur : la formation des utilisateurs d'animaux dans les institutions* (1999); le *Plan de cours recommandé du CCPA pour un programme institutionnel de formation destiné aux utilisateurs d'animaux* (1999); les douze modules en ligne sur les éléments généraux du tronc commun pour tous les utilisateurs d'animaux et sur les éléments spécifiques du tronc commun pour le volet enseignement faisant appel aux animaux de laboratoire publiés en 2003; la liste des sources de renseignements et de la documentation pour favoriser l'élaboration et la mise en œuvre des éléments généraux et spécifiques du tronc commun de programmes institutionnels de formation par les comités de protection des animaux.

Les utilisateurs d'animaux ont accès à une formation théorique sur l'utilisation éthique des animaux pour développer et améliorer leurs compétences grâce aux douze modules affichés sur le site Web du CCPA. Cette source de renseignements complète et objective est également accessible au public.

4.1.1.2 Besoins perçus

Des modules de formation en ligne additionnels sont requis pour traiter de types particuliers d'utilisation des animaux (comme les études de terrain ou la recherche agricole), sujets qui ne sont pas abordés dans les modules de formation sur les animaux de laboratoire déjà existants. De plus, il est nécessaire de régulièrement réviser et mettre à jour les ressources documentaires produites par le CCPA.

Il est également nécessaire de raffiner le mécanisme pour classer par ordre de priorité les nouveaux modules de formation à concevoir et les modules existants à réviser.

Enfin, il est nécessaire de modifier le format des modules pour les rendre plus conviviaux et pour accroître leur utilisation et leur influence dans des situations d'enseignement.

4.1.1.3 Exigences

Le Comité de l'éducation, de la formation et des communications doit raffiner sa matrice d'établissement des priorités pour faciliter la prise de décision concernant l'élaboration des nouveaux modules, la révision des modules de formation existants et la préparation des questions et réponses sur ces nouveaux modules. L'établissement des priorités concernant les modules devrait être fondé sur un système de notation composé des critères de pertinence, d'utilité, de complexité et de coût, ainsi que sur le travail effectué par le Programme des lignes directrices et le Programme des évaluations. La disponibilité de documents de formation peu de temps après la publication de documents de lignes directrices devrait être encouragée lorsque c'est possible afin d'offrir un appui complet aux participants au Programme du CCPA.

Il est nécessaire que les membres du Comité de l'éducation, de la formation et des communications conçoivent des mécanismes pour recueillir les commentaires sur le matériel existant et les examiner annuellement, de même que pour superviser la révision des modules de formation existants compte tenu des commentaires reçus. Lorsqu'il existera des documents de formation appropriés, le CCPA continuera de s'engager à les rendre accessibles et à obtenir le privilège de les distribuer.

Le format HTML actuel des modules de formation n'offre pas la flexibilité requise pour une utilisation comme outil didactique par les enseignants contrairement, par exemple, à celle offerte par un format PowerPoint. Il est nécessaire que le Comité de l'éducation, de la formation et des communications modifie le format des modules de formation pour accroître leur utilité pour l'enseignement.

4.1.1.4 Résultats attendus

La disponibilité de matériel didactique complet et de qualité permettra de mieux former les utilisateurs d'animaux dans l'optique du raffinement de l'utilisation des animaux et de l'amélioration des résultats scientifiques des projets de recherche faisant appel à l'utilisation des animaux. À l'aide de matériel didactique de qualité et à jour, le CCPA favorisera également la cohérence de la formation, tout en offrant aux utilisateurs d'animaux de toutes les institutions un accès flexible à cette formation.

4.1.2 Formation des membres des CPA

4.1.2.1 Introduction

Comme la conseillère juridique du CCPA l'a souligné lors du Forum 2008 du CCPA, les normes du droit public exigent une cohérence dans les décisions, ce qui, par ricochet, signale un besoin de soutien à la formation et aux ressources pour les CPA et les membres des équipes d'évaluation. En outre, la structure « communautaire » du CCPA et la participation de bénévoles font en sorte que la formation est une composante importante du Programme du CCPA.

4.1.2.2 Besoins perçus

Il existe actuellement peu d'endroits au Canada qui offrent des possibilités d'études et de formation adaptées aux postes que l'on retrouve au sein des CPA des institutions, comme ceux de président, de coordinateur, de vétérinaire, de membre du personnel affecté aux soins des animaux et de représentant de

la communauté. Les rassemblements de membres des CPA pour des échanges sur les meilleures pratiques et pour des discussions sur des questions émergentes d'intérêt commun sont nécessaires pour favoriser les améliorations aux programmes institutionnels de soin et d'utilisation des animaux. Des documents comme le *Manuel pour les représentants du public du CCPA et de la FSCAA* (2006) sont utiles pour transmettre l'information de base aux membres des CPA, mais des activités interactives sont également indispensables.

4.1.2.3 Exigences

Le Programme d'éducation, de formation et de communications doit organiser des réunions qui offrent aux participants au Programme du CCPA occupant un même poste au sein d'un CPA institutionnel la possibilité de discuter des différents problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur propre institution. Par exemple, des groupes de discussion par catégorie de participants pendant les ateliers nationaux du CCPA offriraient une telle possibilité aux membres des CPA. Le recours à des outils de formation à distance, comme les webinaires, permettrait également de tenir plus fréquemment ce type de réunion à des coûts moindres pour les participants.

4.1.2.4 Résultats attendus

La réunion de participants au Programme du CCPA occupant le même poste au sein des CPA institutionnels favorisera la cohérence des institutions et permettra des discussions sur des enjeux émergents en temps opportun. Les membres des CPA seront mieux équipés pour remplir leur rôle au sein des CPA des institutions qui sont les éléments clés du système du CCPA.

4.1.3 Outils de formation à distance

4.1.3.1 Introduction

Comme il a été noté dans le rapport du comité d'évaluation du CRSNG et des IRSC sur la demande de subvention de 2008-2011 du CCPA et lors du Forum 2008 du CCPA, l'emploi de webinaires ou d'autres outils de formation à distance pourrait aider le CCPA à répondre aux besoins des participants à son programme et à accroître sa présence au Canada. Les organismes subventionnaires ont souligné qu'il s'agissait d'un domaine nécessitant une attention urgente au cours des cinq prochaines années.

4.1.3.2 Besoins perçus

Les répondants au questionnaire du CCPA de mai 2008 concernant la planification stratégique ont exprimé le besoin d'élaborer des approches associées aux TI pour diffuser l'information, notamment l'emploi de nouveaux outils de communication et de webinaires ou d'autres possibilités d'apprentissage en ligne.

4.1.3.3 Exigences

Le CCPA doit élaborer une stratégie de TI complète pour améliorer son processus de diffusion externe de l'information. La coordinatrice de l'éducation, de la formation et des communications, les directeurs des autres programmes et le Comité de l'éducation, de la formation et des communications doivent évaluer les outils de formation à distance et de communication pour soumettre leurs recommandations sur les acquisitions éventuelles.

4.1.3.4 Résultats attendus

L'emploi d'outils de formation à distance augmenterait les répercussions des ateliers régionaux et nationaux, des séminaires et de la formation puisque ces derniers seront plus accessibles pour les participants au Programme du CCPA. Ces possibilités d'apprentissage seraient également plus abordables pour les participants, augmentant ainsi leur capacité de participer à plusieurs événements et à la diffusion des connaissances. Cette interactivité devrait générer plus de commentaires et de suggestions de la part de

la communauté et grandement aider le Comité de l'éducation, de la formation et des communications à améliorer le matériel de formation et d'enseignement en temps opportun.

Avec un soutien amélioré en matière de technologie de l'information, les ateliers, les lignes directrices et les politiques seraient plus facilement accessibles et utilisables. De plus, cela mènerait à une amélioration de l'efficacité et de la cohérence de la formation.

4.1.4 Formation des vétérinaires

4.1.4.1 Introduction

La formation des vétérinaires consultants et la formation spécialisée à long terme en médecine des animaux de laboratoire ont été reconnues comme des priorités dans le *CCAC Five-Year Plan 2004-2009* [plan quinquennal 2004-2009 du CCPA], dans la demande de subvention 2008-2011 et lors du Forum 2008 du CCPA.

En 2004 et 2005, en collaboration avec les organismes subventionnaires, le CCPA a joué un rôle dans la création d'un programme de formation à court terme pour les vétérinaires consultants. Le CCPA a également envoyé, en octobre 2008, des lettres d'appui pour les propositions soumises aux IRSC et au CRSNG par les collèges de médecine vétérinaire concernant des programmes de formation spécialisée.

4.1.4.2 Besoins perçus

Il faut se pencher sur les besoins en matière de formation à court et à long terme des vétérinaires en médecine des animaux de laboratoire pour en arriver à des solutions durables. Notamment, la formation à long terme est nécessaire pour augmenter le nombre de vétérinaires dûment qualifiés en médecine des animaux de laboratoire et en utilisation des animaux en recherche.

Les participants au Forum 2008 du CCPA ont réclamé de meilleurs programmes d'éducation et de formation pour obtenir un personnel vétérinaire et technique compétent en science, en médecine et en soin des animaux.

4.1.4.3 Exigences

Le CCPA doit continuer à aider à l'élaboration de programmes qui répondent aux besoins de formation continue des vétérinaires employés par les établissements de recherche. Le CCPA travaillera également avec d'autres secteurs et avec les collèges de médecine vétérinaire pour répondre aux besoins à long terme par l'élaboration de programmes d'études supérieures en médecine des animaux de laboratoire et pour mettre en lumière l'importance de la médecine des animaux de laboratoire dans les programmes de formation professionnelle de premier cycle (D.M.V.).

4.1.4.4 Résultats attendus

Un plus grand nombre de vétérinaires qualifiés en médecine des animaux de laboratoire assurerait des soins vétérinaires appropriés pour tous les animaux de laboratoire utilisés en recherche au Canada ainsi qu'une haute qualité des projets de recherche.

4.1.5 Ateliers du CCPA

4.1.5.1 Introduction

Par le passé, le CCPA offrait des ateliers régionaux à ses participants, mais la charge de travail pour les membres de son personnel et les coûts de ces manifestations l'ont empêché de poursuivre ces activités d'éducation et de formation.

Depuis 2005, le CCPA organise un atelier national annuel d'une journée. Les participants ont confirmé que l'Atelier national du CCPA fournit une occasion unique d'acquérir une formation et des renseignements à jour sur ses dernières politiques et lignes directrices. Les participants ont également

l'occasion de faire du réseautage entre pairs de différentes institutions. Cette occasion unique de discuter est profitable pour tout le milieu de la recherche, car elle contribue à uniformiser le travail effectué par les membres des CPA dans l'ensemble du pays. De plus, cette manifestation est devenue une référence pour les petites réunions satellites. Le programme de chaque atelier national est conçu pour attirer un large public, notamment des techniciens, des scientifiques, des représentants du public, des chercheurs, des vétérinaires et des responsables de programmes institutionnels de soin des animaux.

4.1.5.2 Besoins perçus

Les participants à l'atelier national ont exprimé le besoin pour le CCPA de prolonger la durée de son atelier et d'augmenter le nombre d'ateliers offerts. Les répondants au questionnaire distribué avant le Forum 2008 du CCPA ont également déclaré qu'ils souhaiteraient avoir la possibilité d'assister à des ateliers régionaux et à des séances de formation.

Le rapport de 2008 du comité d'évaluation des organismes subventionnaires mentionne le besoin d'utiliser la technologie pour accroître l'efficacité et la capacité des ateliers.

4.1.5.3 Exigences

La durée de l'atelier national du CCPA sera prolongée. Il s'agira d'un événement de deux jours qui permettra aux participants au Programme du CCPA de plus importantes possibilités d'échanger leurs points de vue et de discuter de sujets d'intérêt commun avec des pairs d'établissements de recherche semblables. Cette formule fournira également plus de possibilités pour acquérir de la formation et des renseignements à jour sur les dernières politiques et lignes directrices ou sur d'autres sujets d'intérêt.

À compter de mai 2009, les ateliers nationaux du CCPA devraient être des événements d'une durée de deux jours pour accorder assez de temps aux séances plénières et aux groupes de discussion, de même que pour favoriser des réunions satellites. En outre, des outils de formation à distance, comme les webinaires, devraient être utilisés pour joindre un plus grand nombre de participants au Programme du CCPA et pour mettre à profit ces ateliers.

4.1.5.4 Résultats attendus

La prolongation de la durée des ateliers nationaux combinée à l'exploration d'autres moyens d'augmenter sa capacité en matière d'éducation, de formation et de communication à l'aide de technologies de pointe (p. ex., des webinaires et d'autres outils de formation à distance) permettrait au CCPA de répondre aux besoins des personnes qui assistent à l'événement et de celles qui ne peuvent y assister directement. Cette technologie permettrait également d'offrir des ateliers ciblés qui prendraient la forme d'un webinaire sur un sujet d'intérêt pour les participants au Programme du CCPA d'une région donnée ou affiliés à un certain type d'institution.

Des possibilités de formation à distance ciblée répondront aux besoins d'un plus grand nombre de participants et produiront des occasions de formation meilleures et plus fréquentes qui favoriseront une cohérence accrue du fonctionnement des CPA à travers le Canada.

4.2 Communications

À titre d'organisme national responsable de la surveillance du soin et de l'utilisation des animaux en science, il est essentiel que le CCPA communique efficacement avec le milieu de la recherche, les personnes qui jouent un rôle dans le soin des animaux utilisés en science et le grand public. En outre, depuis 40 ans, en raison de ses travaux sur le soin et l'utilisation éthique des animaux en science, le CCPA s'est bâti une renommée internationale de chef de file dans cet important domaine. Par conséquent, le CCPA doit impérativement améliorer son système de communication pour remplir efficacement son mandat au Canada et pour assurer la reconnaissance internationale de ses documents de lignes directrices.

4.2.1 Publications

4.2.1.1 Introduction

Le CCPA produit de nombreuses publications officielles, notamment des documents de lignes directrices, des politiques, des modules de formation, des rapports annuels, des inventaires des animaux utilisés et le bulletin *RESSOURCE* (approximativement 3 500 exemplaires sont distribués en format papier et une version électronique est disponible sur le site Web du CCPA). Le CCPA communique également avec le public par le biais de son site Web et par ses réponses aux demandes de renseignements transmises directement aux membres du Secrétariat par le public.

4.2.1.2 Besoins perçus

La publication continue de *RESSOURCE* et de toutes les autres publications officielles est nécessaire, car cela permet la diffusion de renseignements détaillés et spécialisés.

Les participants au Forum 2008 du CCPA ont demandé plus de matériel didactique. Les membres du Comité de l'éducation, de la formation et des communications ont également mentionné le besoin d'élaborer du matériel approprié pour les élèves du primaire et du secondaire pour informer les générations futures au sujet du mandat du CCPA et pour sensibiliser davantage la population à son rôle dans les années à venir.

4.2.1.3 Exigences

Le Programme de l'éducation, de la formation et des communications doit continuer à produire des outils de communication efficaces et classiques, comme le bulletin *RESSOURCE*, des brochures et des affiches. Du matériel didactique devrait être produit, dans le cadre d'un projet conjoint avec la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux et la Fondation sciences jeunesse Canada, comme l'ont suggéré des membres du Comité de l'éducation, de la formation et des communications. Ce matériel, spécialement conçu pour les professeurs, les élèves et les commissions scolaires, visera à créer ou à compiler les renseignements appropriés sur le soin et l'utilisation des animaux conformes à l'éthique dans les écoles primaires et secondaires.

4.2.1.4 Résultats attendus

Comme elle inclura des contacts réguliers avec les membres des CPA et qu'elle visera l'éducation du public à un jeune âge, la stratégie de communication du CCPA sera plus complète.

4.2.2 Procédures concernant les publications

4.2.2.1 Introduction

Chaque année, le CCPA produit plusieurs publications officielles, notamment des lignes directrices, des politiques, des modules de formation, le bulletin *RESSOURCE* et le rapport annuel. Depuis 2005, toutes les publications ont été formatées à l'interne et mises à la disposition simultanément dans les deux langues officielles. Cette pratique sera maintenue.

Chaque fois que le CCPA publie un document, une infocapsule électronique est transmise aux participants au Programme du CCPA pour les informer de cette nouvelle publication. Le grand nombre de capsules envoyées chaque année peut entraîner une baisse de la sensibilisation du public cible.

4.2.2.2 Besoins perçus

Comme l'ont souligné les participants au Forum 2008 du CCPA, il est nécessaire d'optimiser les outils, les procédures et les mécanismes de communication pour garantir une transmission efficace de l'information sur l'éducation et sur la formation.

Il est nécessaire d'informer rapidement les organismes subventionnaires et de réglementation de certaines provinces canadiennes des plus récentes publications du CCPA qui sont citées en référence dans les règlements de leur législation respective.

4.2.2.3 Exigences

Le Programme d'éducation, de formation et des communications, en collaboration avec les autres programmes du CCPA, doit adopter des procédures cohérentes concernant les publications. De telles règles incluraient la publication à des dates fixes des documents officiels du CCPA, comme les lignes directrices, les politiques, les modules de formation et le bulletin *RESSOURCE*. Une nouvelle section réservée à l'annonce de nouvelles publications et des prochaines dates de publication devrait être créée dans le site Web du CCPA. Les membres du Programme du CCPA devront alors consulter le site Web pour télécharger les publications. La fréquence des publications devra être déterminée en collaboration avec les autres programmes.

4.2.2.4 Résultats attendus

Des procédures plus cohérentes concernant les publications, qui permettraient aux participants au Programme du CCPA de compter sur des publications à certaines dates, amélioreraient l'efficacité du système de communication du CCPA par une augmentation du nombre de visiteurs du site Web à des dates prévisibles et par une diminution du nombre de capsules transmises par le CCPA.

4.2.3 Nouvel aménagement du site Web

4.2.3.1 Introduction

Le site Web est un service essentiel. Il joue un rôle indispensable à la réalisation du mandat de l'organisme, à l'accroissement de la présence en ligne du CCPA et à l'assurance que les politiques et les lignes directrices du CCPA sont largement disponibles. Le site Web du CCPA constitue une ressource pour les membres des CPA et les spécialistes qui travaillent avec des animaux. De plus, il est largement utilisé par la communauté internationale, notamment les équipes de recherche partout dans le monde. Le nombre de visites du site (approximativement 1 000 par jour) et les divers pays d'origine des visiteurs révèlent l'importance du CCPA comme ressource de confiance. Le site Web du CCPA est une composante essentielle de sa stratégie de communication qui lui ouvre une fenêtre sur le monde.

4.2.3.2 Besoins perçus

Le site Web du CCPA manque de convivialité et d'organisation, ce qui rend la recherche d'information ou de documentation spécifique difficile pour les visiteurs. Les participants au Forum 2008 ont mentionné qu'il était nécessaire de réaménager le site sur les plans de la structure et de la présentation, l'objectif étant de répondre aux attentes des visiteurs et de transmettre avec succès le message du CCPA, tout en incluant des ressources didactiques complètes sur l'utilisation et le soin des animaux utilisés en science.

4.2.3.3 Exigences

La première étape consiste à consulter le Comité de l'éducation, de la formation et des communications, les membres du personnel et le conseil d'administration du CCPA pour recevoir des commentaires et des suggestions sur le réaménagement du site Web. En se basant sur cette information, la coordinatrice de l'éducation, de la formation et des communications doit collaborer avec la webmestre à ce réaménagement.

4.2.3.4 Résultats attendus

Une utilisation plus efficace des technologies de l'information aura pour résultat une capacité accrue pour le CCPA de remplir son mandat et d'atteindre ses objectifs en matière d'éducation, de formation et de communications, tant au niveau national qu'international.

4.2.4 Stratégie de communication

4.2.4.1 Introduction

Le Programme d'éducation, de formation et de communications est chargé des communications avec les participants au Programme du CCPA des milieux universitaire, gouvernemental et du secteur privé, ainsi qu'avec les CPA des institutions, les chercheurs, les organismes subventionnaires et le public.

4.2.4.2 Besoins perçus

Les participants au Forum 2008 du CCPA ont demandé une stratégie de communication intégrée qui assurerait des communications adaptées aux publics cibles.

Le besoin de concordance entre le nom du CCPA et sa mission, pour une promotion plus efficace de ses produits et de son image officielle, devrait également être évalué dans le cadre de la stratégie de communication.

Des façons de mieux communiquer avec les chercheurs doivent être évaluées, notamment dans le contexte du nouveau Programme des Trois R. La communication avec des personnes-ressources dans les services de communication des organismes subventionnaires doit être établie afin de déterminer des moyens efficaces de communiquer avec les chercheurs dans l'ensemble du pays.

4.2.4.3 Exigences

Le site Web du CCPA devrait être réaménagé pour permettre la création de sections particulières adaptées aux différents publics, types d'intervenants et secteurs. Chaque section devrait comprendre tous les renseignements pertinents qui sont utiles et appropriés au groupe ciblé.

Une personne spécialisée en commercialisation devrait être engagée pour déterminer si le nom du CCPA concorde correctement et efficacement avec sa mission et quelles pourraient être les répercussions d'un changement de nom.

Pour s'assurer que les communications officielles sont adaptées à tous les chercheurs dans l'ensemble du pays, le CCPA devrait coopter la collaboration des organismes subventionnaires pour que les avis importants soient publiés dans leurs sites Web et dans leurs bulletins électroniques.

4.2.4.4 Résultats attendus

Une stratégie de communication intégrée :

- donnerait une meilleure visibilité aux activités du CCPA et à son mandat parmi les chercheurs;
- assurerait des communications adaptées aux publics cibles;
- permettrait une meilleure compréhension du mandat du CCPA parmi le public;
- augmenterait les répercussions des produits du CCPA, comme les lignes directrices, les politiques, les modules de formation et les ateliers;
- et améliorerait la visibilité et l'image officielle du CCPA.

4.3 Résumé des plans et des priorités

La conception de possibilités d'éducation et de ressources ciblées pour les utilisateurs d'animaux, les vétérinaires, les membres des CPA des institutions et le milieu scientifique, notamment de nouveaux modules de formation pour le PNFIUA, des ateliers et des séances de formation, se poursuivra.

Des outils d'apprentissage à distance seront utilisés pour communiquer avec les utilisateurs d'animaux, les vétérinaires, les membres des CPA des institutions et la communauté de chercheurs de même que pour améliorer l'efficacité de la formation qui leur sera offerte.

Des services, des méthodes et des outils (notamment un site Web bien organisé et convivial et des procédures cohérentes et efficaces concernant les publications) de communication améliorés et optimisés, adaptés aux publics ciblés, seront fournis dans le cadre d'une stratégie de communication intégrée comprenant notamment des intervenants du CCPA et des participants individuels et institutionnels au Programme du CCPA.

5. Planification et finances

Les principales responsabilités du Comité de la planification et des finances sont les suivantes :

- élaborer et recommander au Conseil des objectifs à long terme et des buts pour le CCPA;
- aider à l'élaboration de plans d'action conçus pour répondre aux objectifs à long terme approuvés par le Conseil;
- examiner et évaluer l'efficacité du système de gouvernance à gestion répartie du CCPA, et faire des recommandations pour l'améliorer;
- effectuer un suivi des dépenses;
- faire de la planification financière à long terme pour s'assurer de la viabilité financière du CCPA et de ses programmes;
- et recommander au Conseil des modifications à la liste des responsabilités du comité.

5.1 Planification

5.1.1 Établissement et surveillance des objectifs à long terme par un processus de planification éprouvé

5.1.1.1 Introduction

Le premier processus de planification stratégique intégré du CCPA comprenait la consultation de 54 participants au Programme du CCPA choisis lors du *Forum du CCPA - Tracer la voie de l'avenir*, en mars 1998, et un questionnaire préparé par un consultant auquel les participants ont répondu avant le Forum. Des plans d'action ont ensuite été élaborés par les comités permanents à partir des suggestions faites lors du Forum et des budgets connexes ont été soumis au Comité des finances. Le conseil d'administration a établi des priorités pour les projets proposés. Ce processus a permis d'obtenir un guide pour les cinq prochaines années. Le *CCAC Five-Year Plan 2004-2009* [plan quinquennal 2004-2009 du CCPA] a été ultérieurement élaboré de façon similaire, bien qu'il n'y ait pas eu cette fois de consultation préalable avec les participants au Programme du CCPA. Dans les deux cas, la mise en œuvre universelle des programmes du CCPA et la satisfaction de la clientèle ont été des thèmes centraux.

Dix ans plus tard, le CCPA a organisé son deuxième forum de planification à long terme, le *Forum 2008 du CCPA – S'appuyer sur sa force*, en recourant à un processus transparent et élaboré qui comprenait :

- 13 lettres ouvertes envoyées aux organismes subventionnaires par les établissements d'enseignement dans le cadre de l'examen de la demande de subvention 2008-2011 du CCPA;
- et 184 réponses anonymes, de personnes qui participent au Programme du CCPA, au questionnaire diffusé largement cinq mois avant le Forum avec l'aide des organismes subventionnaires.

Les enjeux relevés dans les lettres et dans les réponses au questionnaire ont constitué le fondement d'un exercice de remue-méninges par les participants au Forum afin d'envisager des plans d'action qui permettraient au CCPA de répondre à ces enjeux. Ces personnes ont été choisies en raison de leur participation soutenue au Programme du CCPA.

5.1.1.2 Besoins perçus

Il faut entreprendre régulièrement un processus de planification complet et inclusif qui engage les personnes et les institutions qui participent au Programme du CCPA.

5.1.1.3 Exigences

Compte tenu de l'évolution rapide de la science et des considérations d'ordre éthique des nouvelles approches et découvertes qui s'y rattachent, un forum et le très vaste processus de consultation qui s'y rattache (notamment un questionnaire et des lettres ouvertes aux organismes subventionnaires) devraient se tenir tous les cinq ans. Pour maximiser les résultats, cet événement devrait être synchronisé avec une demande de subvention triennale sur deux aux IRSC et au CRSNG.

5.1.1.4 Résultats attendus

En suscitant la mobilisation optimale des personnes et des institutions qui participent à son Programme, le CCPA les sensibilisera davantage à ses points de vue et sera dans une meilleure position pour valider toute nouvelle initiative. Par conséquent, le Programme du CCPA répondra mieux aux besoins des parties intéressées dans l'ensemble du pays dans l'optique d'améliorer la qualité de la science et d'accroître le bien-être animal.

5.1.2 Plans d'action pour l'atteinte des objectifs à long terme

5.1.2.1 Mise en œuvre universelle du Programme du CCPA

5.1.2.1.1 Introduction

L'opinion légale fournie en septembre 1998 au CCPA par Osler, Hoskin & Harcourt, avocats et conseillers juridiques, *Legislative Jurisdiction Over Animals Used in Research, Teaching and Testing* [compétence législative sur les animaux utilisés en recherche, en enseignement et dans les tests], conclut que la législation fédérale habilitant le mandat du CCPA était peu probable et que même si une telle législation pouvait être adoptée et ne pas être contestée, elle ne pourrait pas satisfaire les visées plus générales du système de révision par les pairs du CCPA. Cette opinion légale recommandait également une approche à volets multiples qui comporterait la création et la promotion d'une norme du CCPA reconnue publiquement et la poursuite de références aux normes du CCPA dans la législation et les règlements provinciaux, de même que des politiques pertinentes et des programmes liés au pouvoir fédéral d'application des ressources. Ces efforts ont été recommandés dans l'optique de la recherche faisant appel à l'utilisation des animaux en vue de la reconnaissance des politiques et des lignes directrices du CCPA comme normes nationales. Cette approche multiple a été adoptée par le Conseil en septembre 1998. Elle a été assortie de plans d'action élaborés avec soin, mise en œuvre avec succès et suivie de près sous l'autorité du Comité de la planification et des priorités (aujourd'hui le Comité de la planification et des finances).

Le CCPA a reçu un certificat d'enregistrement pour la marque de commerce Certificat de Bonnes pratiques animales – BPA^{MD} de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada d'Industrie Canada, en lien avec les services d'évaluation du CCPA, en vigueur à partir du 15 août 2000. Cette certification identifie les « services qui répondent à une norme établie par un organisme d'administration ». Le certificat de Bonnes pratiques animales – BPA^{MD} du CCPA est cité comme une prescription incontournable dans le protocole d'entente signé entre les organismes subventionnaires fédéraux (IRSC, CRSNG et CRSH) et toutes les institutions qui reçoivent un financement pour la recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux depuis 2002, ainsi que dans les *Clauses et conditions uniformisées d'achats* du ministère des Travaux publics et services gouvernementaux du Canada depuis 2006. Ces dernières assurent le respect de la réglementation par la plupart des tiers qui reçoivent un financement des services et des organismes fédéraux pour la recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux. Plusieurs bailleurs de fonds provinciaux de travaux faisant appel à l'utilisation d'animaux exigent également le certificat du

CCPA dans le cadre de la science faisant appel à l'utilisation d'animaux. Il existe plusieurs autres raisons importantes pour lesquelles les institutions demandent le certificat du CCPA :

- l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) exige que les institutions qui importent au Canada plusieurs types d'animaux à des fins scientifiques possèdent le certificat du CCPA;
- la Food and Drug Administration américaine exige que les entreprises qui présentent des demandes d'autorisation de nouveaux médicaments (new drug applications, NDAs) et qui, en lien avec ces produits, mènent des travaux faisant appel à l'utilisation d'animaux au Canada possèdent le certificat du CCPA;
- plusieurs organismes caritatifs qui financent de la recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux exigent le certificat du CCPA;
- l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) exige que les collèges qui demandent l'accréditation de l'ACMV pour leurs programmes de santé animale et de technique vétérinaire possèdent le certificat du CCPA;
- et de plus en plus de revues scientifiques exigent que les études faisant appel à l'utilisation d'animaux soient menées conformément à des normes appropriées, ce qui peut être démontré par un certificat du CCPA.

Le certificat du CCPA est également reconnu à l'échelle internationale par, entre autres : l'Office of Laboratory Animal Welfare des National Institutes of Health des États-Unis pour un financement aux institutions canadiennes pour des services de santé publique; et l'American College of Laboratory Animal Medicine (ACLAM) pour des programmes accrédités par cet organisme et menés par des institutions canadiennes. De plus, les *Lignes directrices du CCPA sur : choisir un point limite approprié pour les expériences faisant appel à l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les tests* (1998) et les *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages* (2005) ont été reconnues à l'échelle internationale, respectivement par le Conseil international des sciences de l'animal de laboratoire (ICLAS) et par la Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals du Royaume-Uni.

Les services d'évaluation du CCPA sont fondés sur les normes du CCPA, à savoir ses lignes directrices, ses politiques et les documents connexes. Ces normes sont maintenant citées dans la réglementation des législations pertinentes de six des sept provinces qui ont adopté une législation en la matière. Ce progrès au plan national et international a amené les conseillers juridiques du CCPA à la conclusion, émise dans leurs conseils juridiques de 2004 et de 2008, que compte tenu de son but public et des références faites à ses lignes directrices et à ses politiques par les organismes réglementaires et non réglementaires, la meilleure façon de caractériser le CCPA est de dire qu'il s'agit d'un « organisme quasi réglementaire ».

5.1.2.1.2 Besoins perçus

La stratégie multiple pour permettre au CCPA une reconnaissance nationale et internationale de ses normes doit être maintenue, en se concentrant particulièrement sur les bailleurs de fonds des coûts directs des activités scientifiques faisant appel à l'utilisation d'animaux.

5.1.2.1.3 Exigences

Il faut poursuivre les initiatives associées à la législation en vue de maintenir ou d'augmenter la portée de la référence aux lignes directrices et aux politiques du CCPA dans la réglementation actuelle. Il est également nécessaire d'élaborer des stratégies adaptées pour aborder cette question avec les provinces qui n'ont pas adopté de législation en la matière.

Bien que plusieurs ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique (MOVS), comme Santé Canada, Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le Conseil national de recherches Canada, font référence aux, et utilisent les, lignes directrices et les politiques du CCPA, ces MOVS fédéraux se rapportent actuellement au CCPA sur la seule base de la bonne volonté pour leur utilisation d'animaux à des fins scientifiques et pour l'exécution des tâches de

réglementation concernant l'utilisation éthique des animaux par des tiers. Des pourparlers pour la conclusion d'un protocole d'entente (PE) entre le CCPA et les MOVS fédéraux, entamés en 2005, devraient être enclenchés de nouveau et suivis de près pour un maintien des éléments essentiels tout en allouant une certaine souplesse pour adapter le PE aux mandats propres à chaque organisme.

Le CCPA devrait approcher la Fondation canadienne pour l'innovation, Génome Canada et d'autres bailleurs de fonds publics fédéraux et provinciaux pertinents, de même que d'autres bailleurs de fonds des coûts directs et indirects de la recherche faisant appel à l'utilisation des animaux, pour promouvoir la référence obligatoire au Certificat de Bonnes pratiques animales – BPA^{MD} du CCPA quand il s'agit d'être admissible à ces fonds. Cette prescription incontournable d'effectuer les travaux dans une institution qui possède un certificat du CCPA devrait être une condition nécessaire d'admissibilité au financement par des fondations qui octroient des subventions pour des activités scientifiques faisant appel à l'utilisation d'animaux.

D'autres groupes qui financent, approuvent, accréditent ou publient dans le domaine des sciences faisant appel à l'utilisation des animaux seront approchés pour les encourager à utiliser le certificat du CCPA comme une preuve de conformité à des normes solides en matière de soin et d'utilisation des animaux en science.

Le CCPA devrait maintenir ses efforts afin que ses lignes directrices et ses politiques soient utilisées et citées au niveau international et pour consulter des lignes directrices pertinentes qui l'aideront dans l'élaboration de ses propres lignes directrices.

5.1.2.1.4 Résultats attendus

L'accroissement de la reconnaissance du CCPA à l'échelle provinciale, nationale et internationale, fait du CCPA l'organisme qui supervise l'utilisation des animaux à des fins scientifiques au Canada. Les législateurs et les organismes de financement pour la recherche, en demandant de plus en plus l'adhésion aux normes du CCPA, rassureraient le public canadien en garantissant que toute utilisation d'animaux à des fins scientifiques, financée par les fonds publics ou les fonds privés, respecte les lignes directrices et les politiques du CCPA sur le soin et l'utilisation éthique des animaux en science.

Une relation fondée sur un PE entre le CCPA et les MOVS fédéraux permettrait de s'assurer que les services ministériels disposent des ressources appropriées pour se conformer aux lignes directrices et aux politiques du CCPA. Les ressources devraient comprendre des éléments essentiels comme la formation des utilisateurs d'animaux et l'entretien et la gestion des installations pour animaux. Une entente officielle entre le CCPA, d'une part, et les ministères réglementants ainsi que les organismes de réglementation, d'autre part, fournirait également un fondement plus solide pour l'utilisation des lignes directrices et des politiques du CCPA en vue d'une exécution responsable des tâches de réglementation concernant l'utilisation éthique des animaux par des tiers, lorsqu'il y a lieu.

5.1.2.2 Communications avec les organismes subventionnaires et de réglementation

5.1.2.2.1 Introduction

Le rapport de mars 2008 du Comité d'évaluation des IRSC et du CRSNG pour la demande de subvention 2008-2011 a félicité le CCPA pour sa structure de gestion attentive aux préoccupations émergentes de la communauté faisant appel à l'utilisation d'animaux.

Un des exemples concrets utilisés par le comité d'évaluation était la contribution du CCPA, en temps opportun, à l'élaboration et à la facilitation de la révision du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles*, qui sont des organismes autres que des microorganismes, une réglementation d'Environnement Canada. Cette révision a été effectuée dans le cadre de l'élaboration des *Lignes directrices du CCPA sur : les animaux modifiés par génie génétique*. Le Comité d'évaluation des IRSC et du CRSNG a invité le CCPA à prendre en considération l'officialisation de ses liens avec les organismes réglementaires canadiens pour constituer une source de choix pour la législation concernant le mandat du CCPA.

Entre 2004 et 2009, les interactions entre le CCPA (tous secteurs du Secrétariat confondus) et les organismes subventionnaires fédéraux, pour s'assurer que les travaux entrepris par les parties étaient bien compris et qu'il n'y avait pas de malentendu ou de travaux menés à contre-courant, ont été excellentes.

5.1.2.2.2 Besoins perçus

La direction du CCPA, en collaboration avec les secteurs pertinents du Secrétariat, doit continuer de tenir des réunions régulières avec les organismes subventionnaires et réglementaires fédéraux pour bien servir les participants au Programme du CCPA.

5.1.2.2.3 Exigences

Des voies de communication clés et des réunions régulières structurées avec les organismes pertinents sont nécessaires.

5.1.2.2.4 Résultats attendus

De meilleures communications avec les organismes subventionnaires et réglementaires amélioreront les services aux participants au Programme du CCPA. La visibilité et la crédibilité du CCPA seront haussées par la création de forums qui faciliteront une interface constante avec les principaux intervenants et permettront d'éviter que les organismes travaillent à contre-courant.

5.1.3 Efficacité du système de gestion répartie

5.1.3.1 Examen du système de gouvernance du CCPA

« Governance refers to the processes and structures used to direct and manage an organization's operations, and activities. Good Governance systems are designed to help organizations focus on the activities that contribute most to their overall objectives, use their resources effectively, and ensure that they are managed in the best interests of their stakeholders. ¹¹ »

– *Governance of Not-for-Profit Organizations*, Deloitte & Touche LLP, 2004

5.1.3.1.1 Introduction

En 1995, le CCPA a adopté une structure de gestion parallèle et répartie pour répondre aux deux problèmes suivants : l'établissement de mécanismes pour le développement parallèle de politiques; et l'assurance que les représentants des organismes membres sont en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités légales. Cette « répartition » signifie l'établissement de groupes séparés, chacun étant responsable d'un sous-ensemble de tâches au CCPA; et « parallèle » signifie le fonctionnement indépendant et interactif de ces groupes. Ce système de gestion répartie est supervisé par le conseil d'administration, qui comprend les présidents de chaque comité permanent, le comité exécutif et le directeur général.

5.1.3.1.2 Besoins perçus

À titre d'organisme qui doit rendre compte publiquement, le CCPA est confronté à de nombreux défis pour répondre aux attentes grandissantes de ses intervenants et des participants à son Programme, et ce, dans un contexte de fonctionnement de plus en plus complexe. Le CCPA doit réviser et adapter les éléments clés de son système de gouvernance pour s'attaquer à ces réalités.

¹¹ La gouvernance désigne la structure et le processus utilisés pour diriger et gérer le fonctionnement d'un organisme et ses activités. Un bon système de gouvernance est conçu de manière à aider les organismes à se concentrer sur les activités qui contribuent le plus à leurs objectifs globaux, à employer efficacement leurs ressources et à s'assurer que ces dernières sont gérées dans le meilleur intérêt des intervenants. [extrait du document sur la gouvernance des organismes sans but lucratif, notre traduction]

Bien que le conseil d'administration, le Conseil, la direction, les membres du personnel et les bénévoles aient tous un rôle à jouer dans le système de gouvernance, le rôle de gestion du conseil d'administration est définitivement l'élément central du système. Le conseil d'administration est un sous-ensemble du Conseil et il est composé en majorité des membres qui sont nommés lorsqu'ils sont élus par les membres de leurs comités permanents respectifs à la présidence desdits comités. Cette structure inhabituelle, combinée à la décentralisation de la prise de décision vers les comités permanents alors que leur charge de travail augmentait au fil des ans, et le manque de définition claire des décisions prises par les comités permanents, pour lesquelles l'approbation préalable du conseil d'administration est requise, ont rendu la révision du système de gouvernance du CCPA nécessaire.

Bien que les comités aient effectivement fonctionné indépendamment et efficacement, l'intention première d'avoir des interactions entre ces derniers n'a pas été suivie d'une action déterminante. Peu d'interactions ont eu lieu entre les comités permanents, autres que des réunions de comités mixtes sur des questions de première importance ayant sporadiquement émergé depuis 2004.

Le Comité d'Éducation, de formation et des communications est le seul comité permanent chargé, selon les Règles permanentes du CCPA, de travailler avec le Comité des évaluations et le Comité des lignes directrices. Un besoin semblable de collaboration avec le Comité des lignes directrices a été mentionné par le président du comité permanent sur les Trois R qui a été créé récemment.

5.1.3.1.3 Exigences

Au-delà des obligations légales minimales définies dans les règlements administratifs du CCPA, le conseil d'administration doit réviser et définir un processus pour l'établissement des priorités des décisions concernant les activités des comités permanents qui nécessitent des discussions approfondies et une approbation préalable.

Les Règles permanentes doivent être mises à jour pour clarifier et formaliser les communications intersectorielles constantes sur les services pertinents fournis, une responsabilité qui revient à tous les comités permanents.

5.1.3.1.4 Résultats attendus

L'élaboration d'un processus clair d'établissement des priorités des décisions concernant les activités proposées par les comités permanents, destiné au conseil d'administration, assurera l'absence d'insatisfaction entre le conseil d'administration, les comités permanents, la direction et les autres intervenants, en plus de garantir que les ressources seront optimisées.

Une meilleure concordance des responsabilités des comités permanents avec les besoins actuels des quatre programmes devrait avoir pour résultat une efficacité accrue de l'utilisation des ressources et du transfert des connaissances entre les programmes, à l'appui du fonctionnement optimal d'un système de surveillance plus cohérent.

5.1.3.2 Structure et taille du Conseil

5.1.3.2.1 Introduction

La publication du *Rapport du Comité de la planification et des priorités sur la structure et la taille du Conseil du CCPA* de septembre 2000 a mené à la décision du Conseil de limiter sa taille à 28 représentants d'organismes membres et de créer trois nouveaux postes à durée de mandat limitée afin de fournir la souplesse requise pour l'ajout de nouvelles compétences, au besoin. Le Comité de la planification et des priorités (maintenant le Comité de planification et des finances) a élaboré le *Terms of Reference for Limited Term Members* [mandat des membres pour une durée limitée].

5.1.3.2.2 Besoins perçus

Les étudiants jouent souvent un rôle important dans l'utilisation d'animaux au sein d'établissements d'enseignement. Depuis 1997, le CCPA demande, dans sa *Politique du CCPA sur : le mandat des comités*

de protection des animaux, que ces établissements désignent un représentant de la communauté étudiante au sein de leur CPA.

Le Comité d'évaluation des IRSC et du CRSNG de 2008 a recommandé que le CCPA s'efforce d'élargir la participation étudiante dans les questions de surveillance du soin et de l'utilisation des animaux en science et d'inclure une représentation de la communauté étudiante au Conseil du CCPA.

5.1.3.2.3 Exigences

Il est nécessaire d'avoir un mécanisme approprié pour inclure des stagiaires (étudiants chercheurs) au sein de la structure de base officiellement reconnue du CCPA.

5.1.3.2.4 Résultats attendus

Une participation active et visible des représentants de la communauté étudiante au Conseil accroîtrait leurs perspectives, favoriserait les contributions étudiantes aux programmes du CCPA et aiderait celui-ci à mieux comprendre les changements culturels dans les attitudes envers l'utilisation des animaux. Cela permettrait de transmettre à la prochaine génération de scientifiques des renseignements fondés sur les faits concernant les mesures de protection associées à la science faisant appel à l'utilisation d'animaux.

5.1.3.3 Reconnaissance des bénévoles du CCPA

5.1.3.3.1 Introduction

Comme le réitère, ci-dessous, le Rapport de 2008 du Comité d'évaluation des IRSC et du CRSNG, le CCPA dépend particulièrement de plus de 2 000 bénévoles pour effectuer ses activités d'évaluation, d'élaboration et de mise en œuvre des lignes directrices ainsi que de formation à l'intention des utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques.

“The genius of this [CCAC oversight] system involves coordination by a trusted Secretariat guided by a Council of stakeholders in harnessing, without honorarium, the wealth of Canadian expertise for the common purpose enunciated in the mission statement.”¹²

Report of the NSERC-CIHR Evaluation Committee Reviewing the CCAC,
31 mars 2008

Reconnaissant que la mesure dans laquelle le Conseil du CCPA répond à ses objectifs dépend de la qualité et de l'engagement de ses bénévoles, les *Procédures pour les bénévoles du CCPA* ont été élaborées et mises en œuvre depuis 2002 dans le but de : guider les organismes membres pour la nomination de représentants; offrir une indication des principales attentes du CCPA de la part des représentants; et reconnaître la contribution des bénévoles qui ont siégé au Conseil du CCPA.

5.1.3.3.2 Besoins perçus

Il existe un besoin de reconnaître la contribution essentielle d'un grand nombre de bénévoles, qui sont membres d'équipes d'évaluation, de sous-comités d'élaboration de lignes directrices ou d'autres comités spéciaux qui aident le CCPA à s'acquitter de son mandat par l'entremise de ses quatre programmes.

5.1.3.3.3 Exigences

Une base de données des bénévoles qui participent aux différents programmes du CCPA devrait être conçue et tenue à jour. Des procédures pour souligner la contribution des bénévoles devraient être élaborées par les comités permanents de chacun des programmes, en collaboration avec le Secrétariat.

¹² Le génie du système de surveillance du CCPA est que ce dernier repose sur la coordination d'un Secrétariat de confiance, guidé par le conseil des intervenants, qui exploite, sans honoraires, la richesse de l'expertise canadienne pour le but commun affirmé dans son énoncé de mission. [extrait du rapport du comité d'évaluation des IRSC et du CRSNG du 31 mars 2008, notre traduction]

5.1.3.3.4 Résultats attendus

La conception d'une base de données des bénévoles du CCPA pourrait servir à identifier les personnes dont la contribution serait soulignée à l'occasion d'une visite d'évaluation ou d'un événement public précis, par exemple, lors de l'atelier national annuel du CCPA, d'un exposé présenté par un membre du personnel du CCPA dans le cadre d'une réunion de sociétés scientifiques ou d'un autre événement. Ces personnes apprécieraient la reconnaissance des pairs, de leurs institutions ou de l'ensemble du pays, exprimée par une mention de leur nom dans le contexte d'un vaste échange entre le CCPA et les participants à son Programme.

5.2 Finances

5.2.1 Suivi des dépenses

5.2.1.1 Introduction

Des rapports financiers semestriels sont produits pour chaque programme, c'est-à-dire Évaluations, Lignes directrices, Trois R, et Éducation, formation et communications. Ces rapports sont examinés par le Comité de planification et des finances (CPF). Chaque comité permanent reçoit également pour examen le rapport financier de son propre secteur.

Les activités du CPF font partie des rapports sur le rendement de mi-année et de fin d'année du CCPA qui sont distribués aux membres du Conseil qui peuvent les utiliser pour faire rapport aux membres de l'organisation qu'ils représentent au sein du Conseil. Ces deux rapports semestriels sont ensuite fusionnés dans le rapport annuel du CCPA qui est publié sur le site Web du CCPA dans les deux langues officielles afin de répondre à l'obligation de rendre compte au public canadien.

5.2.1.2 Besoins perçus

Il est nécessaire de revoir périodiquement le processus de production des rapports financiers pour évaluer son efficacité.

5.2.1.3 Exigences

Le CPF doit consulter toutes les personnes qui interviennent dans la communication de l'information financière en vue d'en améliorer le processus.

5.2.1.4 Résultats attendus

Les rapports financiers informatifs qui sont produits au moyen d'un processus simplifié seront utiles à la planification et assureront la responsabilisation.

5.2.2 Planification financière à long terme pour assurer la viabilité financière

5.2.2.1 Introduction

Lors de la réunion du 10 juin 2005 du conseil d'administration, il a été convenu qu'un modèle de gestion serait élaboré pour examiner la clientèle et les services du CCPA, les coûts associés à la prestation des services et le potentiel de croissance de la clientèle et des services. La tâche de préparer le rapport intitulé *CCAC Limited Business Review* [examen fonctionnel limité du CCPA] a été confiée à la société d'experts-conseils Deloitte et Touche. Ce rapport a été soumis au CCPA le 16 février 2006.

Le Comité des finances a étudié le rapport et a soumis ses recommandations au conseil d'administration en mars 2006. À la suite de cette étude, les droits pour le recouvrement des coûts ont été rajustés pour l'exercice 2007-2008. En date du 1^{er} avril 2007, le CCPA a également mis en œuvre un barème d'honoraires pour les services qui ne sont pas couverts par les IRSC et le CRSNG dans le cadre des subventions aux établissements et pour ceux qui ne sont pas couverts dans le cadre des frais annuels aux établissements non universitaires.

Le rapport du Comité d'évaluation des IRSC et du CRSNG de 2008 a également suggéré au CCPA d'explorer la possibilité d'obtenir des sources complémentaires de financement auprès d'organismes comme la Fondation canadienne pour l'innovation et Génome Canada, sans que cela ait des répercussions sur les subventions actuelles reçues des organismes subventionnaires.

5.2.2.2 Besoins perçus

Le CPF doit continuer à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le modèle d'affaires, soit essentiellement l'augmentation graduelle des frais pour les secteurs privé et gouvernemental, sans imposer un fardeau financier à ces établissements. L'application des frais aux établissements pour les services non couverts, c.-à-d. la révision de plans, la tenue de visites spéciales et d'autres services, doit également être poursuivie.

5.2.2.3 Exigences

Il est nécessaire de revoir annuellement les frais pour les établissements non universitaires et les frais pour les services, en collaboration avec le CPF et le Comité des évaluations. Le CCPA doit également poursuivre les discussions avec la Fondation canadienne pour l'innovation et avec Génome Canada en vue d'étudier la possibilité de recevoir un financement en lien avec la charge de travail que génèrent, pour le CCPA, les activités subventionnées par ces organismes.

5.2.2.4 Résultats attendus

Des ajustements appropriés au barème d'honoraires aideront à recueillir les fonds nécessaires pour appuyer tous les programmes du CCPA.

5.2.3 Changements apportés au Comité des finances

5.2.3.1 Introduction

Le nombre de membres du Conseil étant limité à 28 représentants depuis 2000, le défi constant posé par le recrutement de représentants intéressés à se joindre au Comité des finances (CF) a été exacerbé par la décision du Conseil, en date du 9 mars 2008, de créer un sixième comité permanent, à savoir le Comité permanent des Trois R. Par conséquent, le CF et le Comité de la planification et des priorités ont été regroupés pour former le Comité de planification et des finances au début de l'année 2009.

5.2.3.2 Besoins perçus

Le CPF doit s'assurer que l'aspect financier continuera d'être soumis à l'examen minutieux dont il fait actuellement l'objet.

5.2.3.3 Exigences

Le CPF, issu d'une récente fusion, doit recruter auprès des organismes membres des représentants qui possèdent un ensemble requis de compétences dans le domaine des finances.

5.2.3.4 Résultats attendus

La formation d'un CPF solide donnera « l'heure juste » pour s'assurer de la responsabilisation tout en fournissant une compréhension complète des initiatives du CCPA, puisque les mêmes personnes seront responsables de la révision tant de l'aspect planification que de l'aspect financier de ces activités.

5.3 Résumé des plans et des priorités

5.3.1 Planification

Compte tenu de l'évolution rapide de la science et des considérations d'ordre éthique qui entourent les nouvelles approches et découvertes qui s'y rattachent, les prochains forums et les très vastes processus de

consultation qui les accompagneront se tiendront tous les cinq ans, le tout devant être synchronisé avec une demande sur deux de subvention triennale aux IRSC et au CRSNG.

Une stratégie à volets multiples pour atteindre la reconnaissance nationale et internationale des normes du CCPA sera maintenue. Elle se concentrera particulièrement sur les bailleurs de fonds des coûts directs et indirects des activités scientifiques faisant appel à l'utilisation des animaux.

Le conseil d'administration du CCPA définira un processus pour les décisions relatives à l'établissement des priorités associées aux activités des comités permanents qui exigent des discussions en profondeur et une approbation préalable. Il visera ainsi à s'assurer d'une utilisation efficace des ressources, d'un transfert efficace des connaissances entre les programmes et d'un fonctionnement optimal de la gouvernance du CCPA à l'appui d'un système de surveillance cohérent. La révision concomitante des Règles permanentes clarifiera les responsabilités de chacun des comités permanents.

La détermination d'un mécanisme approprié pour inclure des stagiaires (étudiants chercheurs) au sein de la structure de base officiellement reconnue du CCPA facilitera de meilleurs échanges d'information avec les futurs scientifiques.

L'élaboration d'une base de données des bénévoles qui participent aux programmes du CCPA ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de procédures pour souligner leur contribution renforceront les liens entre le CCPA et les nombreux bénévoles dont ses programmes dépendent.

5.3.2 Finances

L'aspect financier des programmes continuera d'être soumis à un examen minutieux efficacement effectué par le nouveau Comité de planification et des finances.

Le processus de communication de l'information financière mis en œuvre en 1999 sera maintenu pour s'assurer de la responsabilisation envers les intervenants du CCPA et le grand public.

La mise en œuvre des recommandations contenues dans le modèle de gestion et les discussions avec la Fondation canadienne pour l'innovation et Génome Canada concernant un financement complémentaire seront poursuivies pour assurer la viabilité financière à long terme du CCPA.